Nations Unies S/PV.5017



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5017e séance
Jeudi 5 août 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. De Palacio España
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/613)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

04-45051 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/613)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, du Japon, des Pays-Bas et de la Serbie-et-Monténégro des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Zoran Loncar, Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie.

Sur l'invitation du Président, M. Loncar (Serbie-et-Monténégro) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/612, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi. Je lui donne la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)(S/2004/613) daté du 30 juillet 2004, qui porte sur les activités de la MINUK et sur les faits nouveaux survenus au Kosovo du 1er avril au 15 juillet. Je souhaite remercier le Conseil de l'occasion qui m'est offerte de faire un exposé sur les principaux points saillants du rapport.

Après les violences généralisées survenues à la mi-mars, les efforts au Kosovo ont été portés sur la création de conditions dans lesquelles la confiance entre les communautés kosovares peut être renforcée et le dialogue entre les dirigeants politiques kosovars peut progresser. Les efforts se sont concentrés sur la reconstruction des biens endommagés ou détruits pendant les violences, sur la création de conditions propices à des retours sûrs et durables des personnes qui ont été forcées de fuir leurs foyers pendant les violences, sur l'établissement des bases nécessaires pour la réforme de l'administration locale au Kosovo et sur l'avancement du processus d'application des normes. Bien qu'il y ait eu des évolutions encourageantes et tangibles dans ce domaine important et dans d'autres, les progrès dans l'ensemble demeurent fragiles et de graves préoccupations subsistent.

La situation d'ensemble en matière de sécurité est calme et stable au Kosovo, avec quelques incidents importants ayant trait à la sécurité - dont aucun n'a été imputé aux groupes extrémistes. S'il est vrai qu'il y a toujours des cas d'intimidation contre les minorités - en particulier contre des Serbes du Kosovo – il n'y a eu qu'un seul incident grave qui semble avoir été motivé par l'origine ethnique, à savoir l'assassinat d'un jeune Serbe du Kosovo le 5 juin dans le village de Gracanica, aux abords immédiats de Pristina. Ce meurtre devrait être condamné dans les termes les plus

vigoureux. Toutefois, nous sommes encouragés par l'appréhension et l'arrestation rapides de deux jeunes Albanais du Kosovo par des agents albanais du Service de police du Kosovo (SPK) dans les heures qui ont suivi l'assassinat. Ces arrestations ont contribué à empêcher que cet incident ne dégénère en une flambée de violence interethnique généralisée.

Les communautés non majoritaires du Kosovo, et en particulier les Serbes du Kosovo, continuent de vivre dans des conditions de sécurité précaires. Leur liberté de mouvement et leur accès aux installations et services publics ont encore été plus réduits par les événements survenus en mars dernier. Malheureusement, il y a depuis lors peu de signes d'une amélioration réelle. Ce n'est qu'en améliorant les conditions de sécurité et la liberté de mouvement que les minorités kosovares pourront être convaincues que leur avenir est au Kosovo. Alors seulement, les personnes déplacées auront suffisamment confiance pour rentrer chez elles.

Bien que des progrès importants aient été enregistrés dans la reconstruction des habitations endommagées ou détruites au cours des violences de mars, quelque 2 400 personnes demeurent déplacées par suite des troubles. Un nombre limité de personnes sont retournées dans des abris temporaires à proximité du lieu où leurs maisons ont été détruites. Cependant, le processus des retours dans son ensemble a été sérieusement compromis par les violences de mars. Les effets de ces violences sur les retours dans les zones urbaines qui avaient été projetés au début de l'année ont été particulièrement dévastateurs. En dépit du grave revers porté au processus des retours par les violences de mars, la MINUK collabore avec les représentants serbes du Kosovo pour déterminer les zones destinées en priorité au retour des Serbes du Kosovo cette année.

Après un démarrage lent, la reconstruction des biens endommagés ou détruits a connu des progrès substantiels au cours de la période considérée. Les Institutions provisoires du Kosovo sont responsables des efforts de reconstruction au lendemain des violences, et une Commission interministérielle à la reconstruction a été chargée de gérer et de mettre en œuvre le programme de reconstruction. Au 30 juillet, 331 immeubles endommagés ou détruits ont été reconstruits et 277 autres étaient en travaux. Les marchés sont sur le point d'être adjugés pour 36 autres immeubles, et l'établissement de la documentation technique nécessaire pour que les appels d'offres pour 160 autres immeubles puissent être lancés est actuellement en cours. Ces résultats sont certes remarquables, mais il est clair qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Une intensification des efforts de reconstruction sera nécessaire pour veiller à ce que toutes les habitations soient reconstruites avant le début de l'hiver et que la remise en état de toutes les écoles soit achevée avant la rentrée scolaire.

Des mesures encourageantes ont été prises par les dirigeants albanais du Kosovo pour commencer à réparer le dommage causé au dialogue et à la réconciliation interethniques par les violences de mars en tendant la main aux minorités du Kosovo grâce aux visites qu'ils ont effectuées dans leurs communautés. Ces actions sont importantes, mais elles doivent être suivies par des expressions publiques d'un engagement durable et par des mesures concrètes visant à rétablir la confiance entre les communautés kosovares afin que le difficile processus de réconciliation prenne véritablement racine. Après les violences, il est de la plus haute importance de reprendre le dialogue politique entre les dirigeants des communautés kosovares pour que le Kosovo puisse aller de l'avant.

Bien que les Serbes du Kosovo continuent de refuser de participer aux Institutions provisoires du Kosovo, la signature le 14 juillet par les dirigeants albanais et serbes du Kosovo d'une déclaration commune, par laquelle les dirigeants des deux communautés se sont engagés à coopérer dans un certain nombre de domaines, représente un progrès substantiel. Cette importante déclaration d'intention devra naturellement être suivie d'actions concrètes.

La période récente a également connu des progrès dans le processus d'application des normes. Suite au lancement du Plan d'application des normes pour le Kosovo le 31 mars, les Institutions provisoires du Kosovo ont fait preuve d'une disposition et d'une détermination renouvelées pour faire avancer ce processus. Au sein des Institutions provisoires, les tâches à accomplir et les délais prévus pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'application ont été établis, et un mécanisme de suivi et d'évaluation est en place. Ce sont là des progrès importants, toutefois le défi pour les Institutions provisoires est manifestement de réaliser des changements réels conformément aux exigences du Plan, en particulier dans les domaines de la protection

des minorités et de la promotion des droits des minorités ainsi que des retours et de la liberté de mouvement. Les Serbes du Kosovo sont appelés à prendre part au processus d'application pour veiller à ce que leurs préoccupations soient entendues. Les Institutions provisoires devraient en particulier mettre l'accent sur la mise en œuvre de toutes les mesures prioritaires incluses dans le Plan après les violences de mars.

Des progrès significatifs ont été enregistrés dans les efforts conjoints déployés par la MINUK et les Institutions provisoires pour lancer un processus de réforme de l'administration locale au Kosovo. À la suite de longues délibérations d'un groupe de travail conjoint MINUK/Institutions provisoires, le 23 juillet un document de fond agréé pour la réforme de l'administration locale a été présenté, énonçant les principes et établissant le cadre pour le transfert des pouvoirs au niveau local. Le document, qui a reçu l'approbation de principe du Gouvernement du Kosovo, marque un pas important dans l'élaboration de recommandations concernant de nouveaux arrangements institutionnels possibles requis par le Conseil de sécurité afin de permettre une administration locale plus efficace grâce au transfert des pouvoirs. Le processus de consultation a été transparent et ouvert à tous et a bénéficié de l'appui constant de la communauté internationale. Bien qu'ils n'aient pas approuvé officiellement ce document, les représentants de la communauté serbe du Kosovo ont participé en tant qu'observateurs aux quatre dernières réunions du groupe de travail et ont apporté une contribution substantielle au texte agréé. La MINUK continue de tenir des consultations avec les Serbes du Kosovo, en vue de connaître leur position sur le document. Nous exhortons toutes les parties prenantes à poursuivre leur participation active à ce processus, afin de parvenir rapidement à des résultats concrets. En temps voulu, le Conseil recevra les recommandations du Secrétaire général, comme il a été demandé.

Les institutions provisoires du Kosovo, et en particulier le Gouvernement du Kosovo, ont continué d'améliorer leur efficacité et leur efficience. Toutefois, l'Assemblée du Kosovo continue de se concentrer sur des questions symboliques au détriment de la mise en œuvre concrète des normes et des travaux législatifs visant à améliorer la vie quotidienne de tous les résidents du Kosovo. Cela a été clairement mis en évidence par la décision de l'Assemblée de proposer toute une série d'amendements au Cadre constitutionnel. Malgré les avertissements répétés de la MINUK que cette initiative allait au-delà de la compétence de l'Assemblée et malgré la publication, le 8 juillet, d'un communiqué de presse réaffirmant cette position, les membres de l'Assemblée ont voté, le 28 juillet, pour proposer une série de 38 amendements au Cadre constitutionnel et pour les transmettre au Représentant spécial pour approbation. Ces propositions, qui n'ont pas encore été officiellement présentées au Représentant spécial, ont une incidence sur plusieurs des domaines réservés au Représentant spécial en vertu des dispositions du Cadre constitutionnel. La position de la MINUK sur ce point est claire : elle demeure prête à examiner des propositions spécifiques d'amendement, à condition qu'elles ne relèvent pas des domaines réservés au Représentant spécial.

Les préparatifs techniques ont commencé pour les élections générales au Kosovo qui se tiendront en octobre et, dans une grande mesure, la responsabilité opérationnelle de l'organisation de ces élections reviendra, pour la première fois, à la population du Kosovo. Il a été difficile d'obtenir le niveau requis de coopération et d'information de la part des autorités compétentes à Belgrade et, par conséquent, l'opération par courrier lancée pour les personnes déplacées hors du Kosovo a rencontré de graves obstacles. La MINUK a donc décidé de progresser sur la base des informations actuellement disponibles.

Si les préparatifs techniques pour la tenue d'élections assurant la participation de toutes les communautés du Kosovo progressent, la participation des Serbes du Kosovo aux élections demeure incertaine. Le fait que certains représentants de la communauté serbe du Kosovo semblent indiquer qu'ils sont disposés à prendre part à ces élections est encourageant et la MINUK continue de travailler avec les dirigeants serbes du Kosovo pour garantir leur participation. Il est dans l'intérêt des Serbes du Kosovo de participer au processus électoral démocratique et de renouveler leur attachement aux institutions provisoires du Kosovo, et l'appui concerté de la communauté internationale aux efforts faits pour assurer leur participation est essentiel.

Dans l'ensemble, on peut dire que, depuis les violences de mars, il y a eu des progrès certes limités mais encourageants au Kosovo. Mais il est clair que les dirigeants et la population du Kosovo ont à relever

d'énormes défis pour faire avancer le Kosovo sur la voie de la normalisation, de la réconciliation ethnique, du renforcement d'institutions démocratiques encore jeunes et de la création d'une société tolérante et ouverte à tous. Réaliser des progrès constants dans la mise en œuvre des normes pour le Kosovo est essentiel pour l'édification d'un Kosovo démocratique et tolérant. Nous sommes encouragés par l'engagement démontré par les dirigeants albanais et serbes du Kosovo en faveur de la création d'un Kosovo multiethnique et par les efforts visant à faire avancer le processus politique. Les événements depuis le mois de mars ont montré que, bien que la responsabilité de ces progrès incombe en définitive aux représentants du Kosovo et à sa population, l'appui et la participation active de la communauté internationale et, bien entendu, du Conseil à l'effort collectif entrepris au Kosovo, demeurent indispensables.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Annabi de son exposé.

Je donne à présent la parole au représentant de la Serbie-et-Monténégro, S. E. M. Zoran Loncar, Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie.

M. Loncar (Serbie-et-Monténégro) (*parle en serbe; interprétation assurée par la délégation*) : En premier lieu, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Hedi Annabi de sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général (S/2004/613).

Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui nous est donnée de présenter, au cours de la présente séance du Conseil de sécurité, les positions de la Serbie-et-Monténégro sur le rapport des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à l'examen sur la situation au Kosovo-Metohija, Serbie-Monténégro, pour la période allant du 1er avril au 15 juillet 2004.

La Serbie-et-Monténégro apprécie l'opinion énoncée dans le rapport, selon laquelle l'effort politique au Kosovo-Metohija durant la période considérée a principalement visé à atténuer les conséquences des purges ethniques entreprises dans la province à la mi-mars cette année. Sans chercher à diminuer les efforts de la communauté internationale et de la MINUK pour reconstruire les maisons détruites, les écoles et autres infrastructures, nous estimons que les conséquences de ces purges menées par des extrémistes et des terroristes albanais du Kosovo contre des Serbes, les 17 et 18 mars 2004, n'ont pas vraiment été abordées. De plus, la reconstruction des 35 églises et monastères de l'Église orthodoxe serbe détruits et incendiés, témoignage de la présence séculaire des Serbes dans la région, n'a même pas commencé. Je ne peux m'empêcher de préciser que parmi eux, l'on compte la cathédrale et la résidence métropolitaine de la ville médiévale de Prizren et l'église de Notre-Dame de Bogorodica Ljeviska, qui remonte au XIVe siècle.

En outre, la Serbie-et-Monténégro estime que les efforts déployés jusqu'à présent pour surmonter les conséquences politiques et morales des purges de mars contre les Serbes ne sont pas suffisants. Le droit fondamental à vivre dans la sécurité, la paix et la dignité humaine est toujours refusé aux Serbes du Kosovo-Metohija. Des mesures appropriées n'ont pas été prises contre les terroristes et les extrémistes, dont l'influence au sein de la communauté albanaise du Kosovo a été clairement mise en lumière lors des événements de mars. Le droit fondamental des Serbes à vivre dans la sécurité et la paix ne pourra devenir une réalité sans une enquête policière et judiciaire rigoureuse et sans qu'il soit définitivement mis fin à la politique contraire suivie par les Albanais du Kosovo eux-mêmes.

Nous constatons avec regret que les activités passées de la MINUK et d'autres représentants de la communauté internationale à cet égard n'ont pas été suffisantes. Cela adresse indirectement aux structures terroristes et extrémistes albanaises le message que leurs crimes resteront impunis, qu'ils sont, tacitement, tolérés et qu'ils peuvent donc récidiver.

La Serbie-et-Monténégro tient à exprimer sa préoccupation quant au fait que les institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo-Metohija n'ont pas condamné la violence et les purges ethniques du mois de mars rapidement et de plein gré. Comment est-il possible que ces organes et institutions qui, d'après le Cadre constitutionnel, devraient représenter tous les habitants de la province condamnent les violences seulement lorsque les pressions internationales les y obligent? Comment se peut-il que la communauté albanaise majoritaire se serve de ces terribles violences commises contre les Serbes pour demander des responsabilités

supplémentaires, arguant qu'elle n'a pas l'autorité suffisante pour empêcher de telles brutalités? L'effondrement du Service de police du Kosovo au mois de mars montre de la manière la plus claire qui soit l'invalidité de telles exigences. Certaines activités menées par l'Assemblée du Kosovo l'illustrent aussi. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la position adoptée par le Secrétaire général s'agissant de l'amendement illégal du Cadre constitutionnel par l'Assemblée du Kosovo et, en particulier, du fait que dans les conclusions de son rapport, il juge qu'il ne fait clairement pas partie de ses compétences. Cet acte est absolument inacceptable.

La Serbie-et-Monténégro tient à réitérer la position énoncée dans le Plan de la République de Serbie pour une solution politique à la situation actuelle au Kosovo-Metohija, adopté par résolution de l'Assemblée nationale de la République de Serbie le 29 avril 2004 : « la Serbie ne souhaite pas diminuer les efforts consentis par les missions internationales militaires et civiles au Kosovo-Metohija pour endiguer les conflits interethniques ». Cependant, elle considère toujours que la MINUK ne s'est encore pas acquittée de son mandat en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui consiste, notamment, à : « assurer […] la mise en place et la supervision des institutions d'auto-administration démocratiques provisoires nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales (*par. 10*), à « veiller à ce que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et sans entrave au Kosovo » [*par. 1 k)*] et à « défendre et promouvoir les droits de l'homme ». [*par. 11 j)*]

Nous tenons à souligner une fois de plus que l'échec de la MINUK à cet égard n'est pas dû au manque de bonne volonté et de conscience d'une bonne partie de la mission internationale : protéger efficacement les droits fondamentaux des Serbes est une tâche quasiment impossible pour les contingents internationaux et la présence civile lorsqu'ils sont confrontés à l'expulsion de ceux-ci par des structures extrémistes et terroristes kosovares albanaises bien organisées. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement serbe a proposé son plan de règlement politique avec l'autonomie territoriale et de solides garanties institutionnelles, qui sont la seule possibilité de protéger les Serbes restant au Kosovo-Metohija. Parallèlement, le plan prévoit la mise en place des seules conditions permettant réalistement un retour des personnes déplacées se trouvant actuellement dans le centre de la Serbie. Ce plan n'offre pas de solutions définitives à toutes les questions et laisse place à d'éventuels amendements. Il procède cependant d'une analyse réaliste de la situation au Kosovo-Metohija. La réalité dans la province n'est comparable à celle d'aucun autre pays en Europe. Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, « il reste beaucoup à faire jusqu'à ce que les normes, en particulier dans les domaines de la protection des minorités, des retours et de la liberté de circulation, soient atteintes » (*S/2004/613, par. 3*).

Le plan du Gouvernement de la République de Serbie garantit des mécanismes institutionnels de protection des droits des minorités, et donne un statut spécifique aux églises et aux monastères et un rôle de sécurité durable aux forces internationales pour la protection des minorités. Le plan permettrait de sécuriser la population en permettant notamment aux parents de ne pas craindre pour leurs enfants lorsqu'ils vont à l'école; aux malades et aux personnes fragiles de recevoir des soins médicaux; aux citoyens de participer à l'administration de leur collectivité locale dans les centres municipaux, aux agriculteurs de ne pas avoir peur d'aller aux champs et aux petites entreprises de fonctionner, toutes choses impossibles pour la plupart des Serbes du Kosovo-Metohija, et qui le resteront si la population albanaise majoritaire continue de décider de toutes ces questions.

Le plan représente également une réponse réaliste au pogrom, mais également aux événements des cinq dernières années, qui ont provoqué le départ des deux tiers des Serbes du Kosovo-Metohija depuis le déploiement de la MINUK. L'autonomie et des garanties institutionnelles pour les Serbes et les autres communautés du Kosovo-Metohija sont les seuls moyens de maintenir les conditions nécessaires à l'établissement, un jour, d'une société pluriethnique et pluriculturelle. La mission de la communauté internationale n'échappera à l'échec que si l'on met en place des institutions dans lesquelles la majorité – et en particulier une majorité constamment définie sous l'angle ethnique – ne continue pas d'avoir toujours le pas sur la minorité; des institutions dans lesquelles prévaut l'esprit de tolérance et sont prises en considération les préoccupations légitimes d'autrui. Nous sommes profondément convaincus qu'un Kosovo-Metohija sans Serbes, où plus de six siècles de

patrimoine culturel continueraient en toute impunité d'être la proie des flammes et des profanations, ne représenterait pas seulement l'échec d'une politique internationale incarnée par la MINUK, mais aussi la défaite des valeurs fondamentales de dignité, d'égalité et d'intangibilité des droits de tous les peuples, d'où procèdent la liberté, la justice et la paix mondiale, consacrées dans la Charte des Nations Unies.

Dans les activités politiques passées concernant le Kosovo-Metohija, la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro s'est fidèlement conformée aux objectifs spécifiés dans le plan précité et dans la résolution de l'Assemblée nationale de Serbie. Nous avons constaté que les acteurs internationaux, dans les semaines qui ont suivi la présentation du plan, ont accepté la méthode proposée pour le règlement des problèmes de la province. Les cercles internationaux ont fait preuve d'un grand intérêt pour le plan, qui a été accepté comme un bon point de départ pour les pourparlers en vue du règlement de la difficile situation des Serbes. Certains acteurs internationaux ont pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail au sein du Gouvernement provisoire du Kosovo-Metohija, chargé de formuler des propositions de décentralisation. Les activités du groupe de travail se sont déroulées sur fond de pressions à l'égard des Serbes du Kosovo-Metohija, que l'on voulait amener à participer à ces travaux, alors qu'ils avaient dans leur engagement politique, sous toutes ses formes, fait leur le plan du Gouvernement serbe.

Le projet de réforme des institutions d'autonomie locales élaboré par le groupe ne répond pas aux problèmes fondamentaux et actuels des Serbes. Ce projet pourrait n'être qu'une solide base de réforme de l'ensemble du système d'autonomie locale de la province. Cependant, il ne répond pas aux besoins urgents des Serbes, puisqu'il ne contient pas de solutions sérieuses permettant de garantir leur survie et leur retour, solutions qu'offre le plan du Gouvernement serbe. Dans ces conditions, les autorités nationales de Serbie ne sont pas en mesure de demander aux Serbes du Kosovo-Metohija de participer aux prochaines élections législatives. Nous tenons à souligner que le plan du Gouvernement serbe stipule en particulier que l'établissement de solides garanties institutionnelles pour la communauté serbe au Kosovo-Metohija constituerait pour ces derniers un encouragement notable à participer aux élections des autorités provisoires en octobre. Nous constatons à regret qu'aucun progrès n'a été enregistré dans cette direction depuis lors.

Enfin, la Serbie-et-Monténégro considère que les activités directes et renforcées du Groupe de contact, qui représente un large éventail d'acteurs internationaux concernés, constitue le meilleur cadre qui soit pour la mise en place au Kosovo-Metohija d'une politique de normes applicable. La mise en œuvre de ces normes devrait permettre à son tour d'établir un système de valeurs européennes. Le caractère européen du Kosovo-Metohija au sein de la Serbie-et-Monténégro n'est pas au détriment des Albanais, des Serbes ou des autres; il est dans l'intérêt de tous les citoyens et de tous les peuples du Kosovo-Metohija, dans l'intérêt d'une réconciliation durable entre Serbes et Albanais et de leur avenir commun en Europe, ainsi que dans l'intérêt de relations optimales entre la Serbie-et-Monténégro et tous ses voisins. Toute autre solution engendrerait de nouveau des haines dangereuses, des conflits et un esprit revanchard et représenterait une source potentielle de nouveaux conflits dans les Balkans et en Europe.

Pour terminer, je voudrais redire que la Serbie-et-Monténégro est prête à continuer de collaborer de façon constructive avec la communauté internationale en vue de régler toutes les questions encore en suspens au Kosovo-Metohija, et exprimer l'espoir de voir les membres du Groupe de contact poursuivre énergiquement leurs efforts.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Loncar de ses paroles aimables à mon égard.

M. Zinsou (Bénin) (*parle en russe*) : En tant que premier des membres du Conseil à intervenir dans cette séance, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous adresse également mes meilleurs vœux de paix ainsi qu'à votre pays et à votre grand peuple. Je tiens à vous assurer de toute la coopération de ma délégation à la réalisation de votre mandat.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais également renouveler ici toute mon admiration à l'Ambassadeur Motoc, de la Roumanie, pour la dextérité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de juillet 2004.

Nous nous honorons de la présence parmi nous du Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie-et-Monténégro.

Qu'il me soit aussi permis de remercier M. Annabi, le Sous-Secrétaire général, pour l'excellente présentation qu'il vient de nous faire du rapport du Secrétaire général (S/2004/613) sur l'évolution de la situation au Kosovo depuis les violentes émeutes de mars 2004. À la lecture de ce rapport fort édifiant, on a le sentiment que les choses rentrent peu à peu dans l'ordre et qu'il y a tout lieu d'être optimiste quant aux perspectives de normalisation de la situation.

À cet égard, la déclaration conjointe signée par les dirigeants albanais et serbes du Kosovo le 14 juillet est un fait marquant d'une évolution positive. Nous approuvons pleinement les priorités qu'elle établit pour la gestion de la situation résultant des émeutes de mars 2004. Elle traduit ainsi un engagement renouvelé en faveur d'une conjonction des efforts des deux communautés pour surmonter les douloureux déchirements du passé et pour travailler ensemble à la réalisation de l'objectif majeur d'un Kosovo multiethnique et démocratique.

Ma délégation s'était félicitée en son temps de l'adoption du Plan d'application des Normes pour le Kosovo et de sa révision consécutive aux événements de mars. L'adoption d'une matrice indiquant les tâches et responsabilités de chacun des ministères et des municipalités constitue un pas de plus dans la bonne direction. Il reste cependant à compléter ce dispositif par l'établissement de règles de procédure régissant le fonctionnement du Gouvernement et des ministères centraux et leur coordination globale, dont le rapport déplore à juste titre l'absence.

Dans le même esprit, nous adhérons entièrement au principe de rendre responsables les communautés majoritaires pour le bien-être des communautés minoritaires, ainsi qu'aux mesures concrètes prises pour assurer la protection des intérêts vitaux de la communauté serbe du Kosovo. La participation des Serbes aux organes de l'administration locale au Kosovo est un facteur crucial de ce point de vue, de même que leur représentation dans les structures des Institutions provisoires d'administration autonome, qui reste faible, comme l'indique le rapport.

Nous rendons hommage à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à son bras militaire, la KFOR, pour le rôle crucial qu'elle joue dans la consolidation de la paix au Kosovo en accompagnant le processus de normalisation, selon la répartition des responsabilités établie par la résolution 1244 (1999). Nous engageons les Institutions provisoires à respecter scrupuleusement cette répartition et à s'atteler à la réalisation des tâches relevant de leur ressort. Nous marquons ici notre soutien au dispositif d'alerte rapide mis en place à travers le Groupe consultatif pour la sécurité du Kosovo, pour anticiper les crises et agir promptement pour les prévenir.

Le faible taux de retour des personnes déplacées reste un motif de préoccupation, surtout dans la perspective de la tenue des élections législatives d'octobre 2004. Au-delà de la nécessité d'accélérer la reconstruction des maisons détruites, la persistance chez les personnes déplacées d'un sentiment d'insécurité doit être considérée avec toute l'attention qu'elle mérite. Nous pensons que tous les protagonistes du processus de normalisation au Kosovo doivent redoubler d'efforts pour mettre en confiance les communautés minoritaires, afin de les motiver à revenir chez soi. Pour ce faire, il importe de renouer le dialogue intercommunautaire dans le cadre de groupes de travail, tant au niveau local qu'avec la Serbie-et-Monténégro et les autres pays voisins. Il convient d'assurer la protection des droits de propriété, de renforcer la crédibilité de l'appareil judiciaire au Kosovo en poursuivant les efforts entrepris pour rendre multiethnique sa composition et pour assurer son efficacité. Au regard des insuffisances relevées dans le rapport, c'est là un aspect déterminant pour le renforcement de l'état de droit et la lutte contre la corruption et l'impunité.

En dernière analyse, nous encourageons les Institutions provisoires à renforcer les efforts entrepris avec le concours de la MINUK pour mettre en place un cadre juridique incitatif, apte à promouvoir une croissance économique auto-entretenue au Kosovo, pour créer de meilleures perspectives d'épanouissement pour toutes les communautés de la province.

Enfin, nous partageons entièrement la haute appréciation émise par le Secrétaire général sur l'action de son ancien Représentant spécial au Kosovo et sur les atouts qu'apporte son successeur, M. Jessen-Petersen. Que nos bons vœux l'accompagnent dans

cette haute charge qui lui est confiée pour promouvoir la paix et la concorde intercommunautaire au Kosovo.

Le Président *(parle en russe)* : Je remercie le représentant du Bénin des paroles aimables qu'il m'a adressées dans la grande langue russe.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord dire tout le plaisir que j'ai à saisir cette occasion du premier débat public de ce mois au Conseil pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes convaincus que votre mandat sera réalisés avec compétence et avec succès, et nous vous assurons de notre soutien à cette fin.

Je salue la participation à la présente séance d'un haut représentant de la Serbie-et-Monténégro, M. Zoran Loncar, et je remercie le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de la mise à jour fort utile qu'il a apportée au rapport très complet du Secrétaire général (S/2004/613).

J'aimerais aussi rendre en premier lieu hommage au personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ainsi qu'aux hommes et femmes de la KFOR. Ces personnes sont nos représentants au Kosovo; elles appliquent les politiques et recommandations du Conseil, et elles méritent toute notre gratitude et notre appui. Nous exprimons toute notre reconnaissance à l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), partenaires de l'Organisation des Nations Unies au sein de la MINUK, ainsi qu'à d'autres organisations, institutions, contributeurs et donateurs qui aident à l'application de la résolution 1244 (1999).

Nous souhaitons aussi assurer M. Søren Jessen-Petersen de notre appui sans réserve alors qu'il se prépare à prendre ses fonctions et ses hautes responsabilités en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo.

En ce qui concerne la Roumanie, notre Ministre des affaires étrangères, M. Mircea Geoana, s'est rendu à Belgrade et Pristina au mois de juillet. Le Bureau de liaison de la Roumanie à Pristina a été ouvert à cette occasion. Le chef de la diplomatie roumaine a eu de nombreux contacts avec les représentants de la MINUK, de la KFOR, de l'OSCE, du Groupe de contact, des Institutions provisoires du Kosovo et avec les dirigeants de la communauté serbe.

De nombreux facteurs clefs sont à prendre en compte pour aborder la situation au Kosovo. Ceux-ci concernent surtout le chemin qu'emprunteront au cours de la prochaine année ou des deux prochaines années les Albanais du Kosovo, les Serbes du Kosovo, le Gouvernement de Serbie-et-Monténégro et la communauté internationale. Mais chacun de ces facteurs clefs implique le dialogue, ainsi que l'application et le respect de normes fondées sur des valeurs fondamentales telles que les droits de l'homme, l'état de droit, la démocratie et la liberté.

Les dirigeants au Kosovo ont l'importante responsabilité de promouvoir le dialogue, la reconstruction des relations et, en définitive, une vie normale et acceptable pour chaque habitant du Kosovo, quelle que soit son origine ethnique ou culturelle. À ce titre, la Roumanie juge encourageantes les quelques indications – certes timides, mais significatives – qu'un dialogue reprend entre les communautés, que les responsables aux niveaux central et local commencent à mesurer la pleine étendue de leurs responsabilités et que les Serbes du Kosovo s'impliquent de plus en plus dans le processus. Nous nous félicitons de la signature le 14 juillet d'une déclaration conjointe par le Président Rugova, le Premier Ministre Rexhepi et les dirigeants albanais et serbes du Kosovo, et nous espérons que celle-ci portera pleinement ses fruits.

Nous nous félicitons aussi de l'évolution positive, décrite aujourd'hui par le Sous-Secrétaire général Annabi, vers une réforme durable des structures d'administration locale, conformément aux recommandations émises par le Conseil dans une déclaration présidentielle (S/2004/PRST/13).

Malheureusement, le rapport dont le Conseil a été saisi montre également de manière détaillée que les conséquences négatives profondes, sur le plan tant matériel que psychologique, de la violence du mois de mars n'ont pas encore été dépassées. Le rapport contient de nombreuses références à l'insuffisance des progrès dans presque toutes les catégories d'application des normes et, encore plus grave, dans ces domaines qui devraient être prioritaires afin de panser les blessures après les événements de mars, à savoir la reconstruction du patrimoine, les retours durables et les droits des communautés, et la liberté de mouvement. Fournir une sécurité appropriée aux

communautés minoritaires et protéger de leurs droits est un test révélateur pour toute institution et toute société démocratiques, et ce devrait être là un objectif et une motivation politiques au Kosovo.

La Roumanie comprend l'amertume de la population du Kosovo en cette période de situation économique difficile et de transition à la démocratie. Néanmoins, nous rappelons que la violence n'est jamais une option viable et qu'elle ne fait qu'entraver les aspirations à un avenir stable et prospère.

Nous avons remarqué que les institutions du Kosovo prenaient une plus grande part de responsabilité dans le règlement d'un nombre croissant de problèmes au Kosovo. La Roumanie appuie cette tendance – dans le cadre autorisé par les décisions du Conseil – dans la mesure où elle est liée à la consolidation de la capacité d'élaborer des politiques et d'administrer, à l'amélioration de la situation économique, à la possibilité pour les Serbes et les autres minorités de retourner et de vivre en sécurité au Kosovo, à l'établissement de l'état de droit et à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, tout cela en étroite collaboration avec la MINUK.

La situation au Kosovo est complexe et demeure incertaine. La Roumanie estime que le Conseil doit garder la question du Kosovo à l'examen et lancer à la population du Kosovo et des régions avoisinantes un message des plus clairs.

Nous ne sommes pas sûrs à 100 % que les enseignements de la violence du mois de mars aient été tirés au Kosovo, et de nombreux exemples dans le rapport du Secrétaire général confirment cette impression. Il y a peut-être encore des extrémistes et des profiteurs de l'instabilité qui souhaitent faire sortir le Kosovo de la bonne voie et l'empêchent de s'attacher à ses priorités les plus strictes.

Néanmoins, nous gardons espoir, encouragés par des faits nouveaux récents au Kosovo et par le bon déroulement de l'élection présidentielle en Serbie. Nous sommes persuadés que le dialogue et le sens de la responsabilité l'emporteront, avec l'appui d'une réponse forte et cohérente du Conseil de sécurité et des organisations mandatées sur le terrain.

La Roumanie attend avec un vif intérêt la présentation rapide des recommandations d'ensemble du Secrétaire général sur la voie à suivre pour le Kosovo, reposant sur les évaluations récemment terminées et, en particulier, sur l'étude de la situation politique au Kosovo et aux alentours faite par l'Ambassadeur Kai Eide.

De plus, bien que nous soyons sensibles au travail réalisé par la MINUK et le Secrétariat pour établir un rapport complet sur l'état de l'application des normes, nous estimons que dans les rapports à venir une présentation encore plus détaillée serait nécessaire. De tels rapports devraient rigoureusement suivre la structure du Plan d'application des normes, établir des priorités claires et réalistes pour chacune des périodes à l'examen jusqu'au milieu de l'année 2005 et prendre en compte les informations en retour du « Groupe de contact plus ». Nous estimons également que les Institutions provisoires devraient, dans un esprit de coopération, contribuer aux rapports.

Pour terminer, je souhaiterais associer ma délégation à la déclaration qui sera faite sous peu par l'Ambassadeur van den Berg, des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne. La Roumanie se félicite de l'intérêt manifeste de la présidence hollandaise pour la question du Kosovo, d'autant plus que nous estimons que le meilleur avenir possible pour la région tout entière réside dans le cadre d'une Europe unie.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Roumanie pour ses paroles de bienvenue.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Notre délégation assure la présidence de son entière coopération. Nous saisissons aussi cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Minhea Motoc et la délégation roumaine pour l'excellent travail accompli au cours de leur présidence du Conseil au mois de juillet.

Nous sommes très honorés par la présence du Ministre de la Serbie-et-Monténégro. Nous avons été sensibles à la perspicacité de sa déclaration sur la situation au Kosovo.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui couvre la période faisant suite aux violents événements de la mi-mars 2004 (S/2004/613). Le rapport décrit une situation dans la province du Kosovo en fort contraste

avec le climat d'optimisme relatif qui régnait avant que ces événements n'aient lieu.

En effet, les événements de mars ont été un coup de semonce pour la communauté internationale et pour le Conseil de sécurité quant à la nécessité d'un plus grand réalisme et d'une prise en compte de la situation réelle au Kosovo, avec la présence en arrière-plan de forces extrémistes pour lesquelles les grandes espérances et attentes de la communauté internationale concernant l'avenir du Kosovo ne sont rien d'autre qu'une gêne à la réalisation de leur sinistre programme.

La politique de l'application des normes pour le Kosovo demeure centrale pour la suite des événements au Kosovo. Nous comprenons la difficulté de les traduire en un véritable changement sur le terrain. Le manque de capacité et d'expérience des Institutions provisoires est, selon l'évaluation du Secrétaire général, le principal obstacle à l'application des normes, qui a été lente et difficile. La décision de la MINUK de faire de la protection des minorités, des retours et de la liberté de mouvement des domaines clefs pour l'application des normes reflète le problème qui est au centre de la question du Kosovo.

En dernière analyse, la politique des normes pour le Kosovo n'aura de sens que si les droits de toutes les communautés sont pleinement protégés et respectés. Si ce but n'est pas atteint, alors les gigantesques efforts et l'investissement de la communauté internationale au Kosovo seront un échec.

Il reste donc beaucoup à faire, sans plus attendre, dans ces domaines clefs. Appliquer avec rigueur la justice à tous ceux qui sont directement ou indirectement impliqués dans des actes de violence ethnique et déployer des efforts véritables et déterminés à la reconstruction des biens endommagés ou détruits lors des événements de mars crée les conditions voulues au retour durable des réfugiés et des personnes déplacées par les événements de mars et assure la liberté de mouvement des minorités vivant au Kosovo. À notre avis, ce sont là des jalons que les Institutions provisoires et la MINUK doivent poser dans les délais les plus brefs de manière à contribuer au rétablissement de la confiance interethnique.

Il nous faut reconnaître les profondes différences d'analyse entre le rapport du Secrétaire général à l'étude et les informations fournies au Secrétaire général par l'évêque Artemije de Raska-Prizren et du Kosovo-Metohija. La manière de voir des Serbes du Kosovo telle que nous l'a rapportée l'évêque, sans subtilités diplomatiques, accorde peu de crédit à ce qui a été fait dans la province en matière de reconstruction, de retours et de liberté de mouvement.

Voyant leurs droits bafoués, leur liberté de mouvement entravée et sujets à des attaques et à la discrimination, il n'est pas surprenant que les Serbes du Kosovo refusent de participer à la vie politique. Nous prenons comme un signe d'encouragement les initiatives récentes pour renouer le dialogue interethnique. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration conjointe du 14 juillet quant à la reconstruction des infrastructures et au retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de la province, ainsi que de la création d'un Groupe consultatif pour la sécurité du Kosovo avec pour mission d'améliorer la circulation d'informations sur la sécurité et de prévenir un retour de la violence. Comme on l'a vu à plusieurs reprises dans le dialogue interethnique en cours, la participation directe de la communauté internationale est primordiale pour faire avancer le processus.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'une réforme concrète et durable de l'administration locale constituera vraisemblablement le processus politique qui aura les répercussions les plus importantes pour la communauté des Serbes du Kosovo. Nous sommes tout à fait d'accord avec cela. Nous irions même jusqu'à considérer la décentralisation de l'administration comme essentielle pour la normalisation de la situation à long terme et comme prioritaire pour les activités de la MINUK et des Institutions provisoires. Nous espérons que d'ici à la tenue des élections municipales, au milieu de l'année 2006, la législation sur le transfert des pouvoirs et sur la création de nouvelles unités municipales et ministérielles sera en place dans le contexte politique requis, avec l'approbation de quiconque aspire à une véritable décentralisation. Nous espérons également que la province du Kosovo pourra, sans encombre, traverser cette expérience, qui permettra, selon nous, de créer les conditions propices à la coexistence pacifique des communautés et, partant, de jeter les bases solides d'une société démocratique et multiethnique.

Pour terminer, nous sommes d'avis que, de par sa philosophie, son caractère, ses objectifs et ses méthodes, la stratégie des normes, qui doit se traduire par un véritable changement, exigera une dose

considérable de volonté politique, d'engagement et de persévérance. Elle exigera également un investissement massif dans les processus politiques et sociaux, dans de la jeunesse, les hommes et les femmes, dans l'économie et en termes de patience si nous voulons arriver à des résultats tangibles qui mettront du temps à se manifester.

Les événements survenus en mars au Kosovo ont surtout montré que la communauté internationale n'est pas en mesure d'extorquer un retrait précipité du Kosovo ou une définition bâclée du statut du territoire. Il est évident que la communauté internationale devra encore longtemps axer des efforts résolus sur l'exécution des stratégies définies pour le Kosovo. De notre point de vue, ces stratégies sont justes, saines et réalistes; elles peuvent assurément aboutir.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Maguieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en premier lieu, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil et vous souhaiter plein succès dans l'exécution de votre mandat. Il n'est pas facile de prendre des fonctions aussi importantes que celles de Représentant permanent de la Fédération de Russie et d'assumer en même temps la présidence du Conseil. Nous vous souhaitons plein succès dans ces deux tâches et vous offrons la coopération de notre délégation. Je profite également de l'occasion pour remercier et féliciter l'Ambassadeur Motoc de l'efficacité avec laquelle il a présidé le Conseil le mois dernier. En témoigne le fait que, seulement trois jours après la fin de sa présidence, les membres du Conseil avaient en mains l'évaluation des travaux de la présidence roumaine, ce qui est plutôt remarquable. Enfin, je salue la présence du Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie, M. Zoran Loncar.

Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Annabi d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/613), qui nous permet de faire le point sur les mesures prises par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), par les Institutions provisoires, par les dirigeants politiques locaux et par d'autres groupes en vue de réparer les dommages physiques et psychologiques occasionnés par les violences de mars. Tout en étant conscients de leur gravité, nous avons à cœur que les événements de mars ne deviennent pas un obstacle permanent au processus de réconciliation et de normalisation au Kosovo. Le coup très dur qui a été porté à l'édification d'un Kosovo véritablement démocratique, stable et multiethnique exige l'adoption de nouvelles mesures sur le long terme. Voilà pourquoi nous devons poursuivre nos efforts, notamment dans les domaines suivants : défense des droits des minorités et des droits de l'homme; égalité sur le plan de la sécurité; application des normes; liberté de circulation et retour durable de tous les habitants du Kosovo; reconstruction des biens; initiatives en faveur de la réconciliation interethnique; et réforme de l'administration locale. Sur ce dernier point, nous prenons note de l'adoption de principe par les autorités du Kosovo du document de fond, le 23 juillet dernier.

Nous réaffirmons la validité de la stratégie des « normes avant le statut » et du Plan d'application des normes pour le Kosovo présenté le 31 mars dernier et approuvé par le Conseil de sécurité dans la déclaration présidentielle du 30 avril (S/PRST/2004/13). Maintenant, plus que jamais, les Institutions provisoires d'administration autonome et la MINUK doivent collaborer pour exécuter ce plan.

Nous engageons les Institutions provisoires d'administration autonome à poursuivre la mise en œuvre des six mesures d'urgence qui ont été élaborées dans le cadre du Plan d'application des normes pour le Kosovo en réaction aux violences de mars, en particulier celles mentionnées au paragraphe 4 du rapport, à savoir enquêter sur l'incitation à la violence par certaines autorités et certains médias.

Pour éviter que les événements de mars ne se reproduisent, toute initiative de dialogue interethnique nous paraît essentielle et mérite donc notre appui. Ainsi, nous prenons note avec grand intérêt des cas de rapprochement entre Albanais du Kosovo et Serbes du Kosovo réalisés sous les auspices de différents groupes, dont le « Groupe de contact plus ». Il est primordial de prendre de nouvelles mesures visant à instaurer la primauté du droit et à la faire respecter, telles que l'engagement de poursuites contre les auteurs de violence, la confiscation des armes illégales et la répression de la criminalité organisée. Les progrès indiqués dans le rapport sont encourageants. Reste toutefois à bâtir un système judiciaire multiethnique, en dépit des échecs représentés par les événements de mars.

Il nous paraît urgent de reconstruire les biens endommagés ou détruits, de verser les indemnisations nécessaires ainsi que de restaurer les lieux saints et les infrastructures pour permettre le retour de ceux qui ont dû quitter leur foyer. Un pas important a donc été fait avec la signature, le 14 juillet dernier à Pristina, de la déclaration conjointe aux termes de laquelle la reconstruction des maisons endommagées devra être achevée avant le début de l'hiver.

Un dialogue constructif entre Belgrade et Pristina, d'une part, et entre la MINUK et l'Assemblée du Kosovo, d'autre part, est essentiel pour le succès de l'entreprise. Il importe que l'Assemblée du Kosovo s'en tienne à ses domaines de compétence, conformément à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel, afin d'éviter des situations similaires à celles des 8 et 28 juillet.

Nous tenons à redire que, sans le retour durable d'un nombre important des personnes déplacées – qui a atteint 2 400 à la suite des violences de mars – et des réfugiés, en dépit des récents échecs, sans liberté de circulation et sans la disparition des institutions parallèles, il sera impossible d'édifier une société démocratique et multiethnique, qui soit capable d'intégrer la totalité des habitants du Kosovo, sans exception aucune.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à M. Charles Brayshaw, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, adresser mes vœux de plein succès au nouveau Représentant spécial, M. Søren Jessen-Petersen, et redire toute notre estime pour le travail accompli par M. Harri Holkeri.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite la bienvenue à New York, et vous adresse, à vous, personnellement, ainsi qu'à votre délégation, mes vœux de plein succès pour le mois d'août et, naturellement, pour les suivants également. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de la Roumanie et sa délégation du travail fort impressionnant qu'ils ont accompli au cours de leur présidence au mois de juillet. Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de l'exposé complet et instructif qu'il a fait sur la base du rapport détaillé du Secrétaire général (S/2004/613).

L'Allemagne souscrit à la déclaration que fera plus tard l'Ambassadeur des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

Nous retenons de cet exposé que nous sommes une fois de plus confrontés à un bilan mitigé : des progrès sont enregistrés dans de nombreux domaines, pourtant les progrès sont lents voir inexistants dans d'autres. Nous retenons les conséquences que la flambée de violence de la mi-mars a eues sur le processus d'application des normes. Je voudrais souligner quelques aspects que nous estimons revêtir une importance particulière.

Les faits survenus à la mi-mars ont gravement compromis le développement du Kosovo dans de nombreux domaines, surtout s'agissant du bien-être de sa population. Le Kosovo doit continuer à porter ses efforts sur l'instauration de la confiance et la réconciliation. Un facteur clef de ce processus est la reconstruction des biens endommagés en tant que préalable au retour des personnes déplacées pendant les violences de mars. Comme nous l'avons entendu, un nombre considérable de ces personnes ont souhaité et pu retourner chez elles. L'Allemagne se félicite de ces résultats positifs. La déclaration commune du 14 juillet portant création d'un ministère chargé des questions communautaires, des droits de l'homme et des retours, et l'engagement pris publiquement par les autorités kosovares d'achever la reconstruction dans les délais convenus, sont une excellente nouvelle.

Un élément important de l'instauration de la confiance est le châtiment infligé à ceux qui sont responsables des violences à tous les niveaux. Nous constatons que des résultats ont été obtenus, mais nous estimons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts.

De manière générale, il semble que les Albanais du Kosovo et les Serbes du Kosovo continuent de parler des uns et des autres plutôt que de parler les uns avec aux autres. Les deux communautés doivent intensifier leur dialogue direct. Il incombe à la majorité albanaise du Kosovo de tendre la main à la communauté serbe du Kosovo, toutefois les Serbes du Kosovo doivent répondre aux offres de dialogue et de coopération faites par les Albanais du Kosovo. Nous estimons qu'il est essentiel que la population serbe du Kosovo prenne pleinement part à la vie politique du Kosovo. C'est dans son propre intérêt, et c'est le

meilleur moyen de répondre à leurs préoccupations. Les Serbes du Kosovo doivent faire entendre leurs voix au sein des Institutions provisoires, où l'avenir du Kosovo est décidé. Il est dans leur propre intérêt de participer aux prochaines élections. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par les débats en cours concernant le boycott des élections. Nous appelons tous les Serbes du Kosovo et les dirigeants politiques serbes à mettre un terme à ces débats. Nous tenons également à une reprise du dialogue direct entre Pristina et Belgrade, qui demeure un élément important pour améliorer le climat général.

En ce qui concerne le processus d'application des normes, il y a là encore des zones de lumière et des zones d'ombre. Le présent rapport du Secrétaire général indique que, dans un certain nombre de domaines, les progrès demeurent trop lents s'agissant de passer de la parole aux actes. En particulier, l'économie demeure une source de grave préoccupation. Toutefois, des progrès ont été enregistrés dans les efforts visant à établir un cadre global favorable à une économie de marché concurrentielle.

D'autres domaines importants ont connu des progrès. C'est avec gratitude que je voudrais noter que les groupes de travail chargés de l'application des normes ont entamé leurs travaux et qu'ils s'en acquittent avec la plus grande efficacité. De manière générale, il semble qu'il y ait une détermination véritable et accrue de faire avancer l'application des normes, qui reste la base de tout progrès. À cet égard, nous comptons examiner le prochain rapport du Secrétaire général, y compris le bilan dressé par son Représentant spécial, comme cela est indiqué dans les déclarations présidentielles du Conseil de décembre 2003 et d'avril 2004.

Une autre évolution positive a été la mise au point définitive à la fin de juillet du document de fond pour la réforme de l'administration locale comme cela a été mentionné dans l'exposé. Nous appelons tous les Kosovars à participer pleinement à la mise en œuvre de la réforme de l'administration locale. Toutes les communautés au Kosovo bénéficieront de cette réforme. Elle répond de façon directe à leurs besoins et contribue à garantir des conditions de vie durables. La réforme vise à assurer une participation accrue et plus de démocratie pour l'ensemble du Kosovo. Nous sommes fermement convaincus que, si nous parvenons à réaliser la réforme de l'administration locale, cela aidera également à régler nombre des problèmes rencontrés actuellement dans l'application des normes.

Je terminerai en remerciant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo des efforts constants qu'elle déploie au Kosovo et en assurant le nouveau Représentant spécial, M. Jessen-Petersen, du plein appui de mon gouvernement.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : D'emblée, j'ai plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite un mandat fructueux et productif et je vous assure de la pleine coopération de la délégation brésilienne. Je voudrais également faire part de ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Mihnea Motoc, de la Roumanie, pour l'excellente orientation qu'il a donnée en juillet.

Nous nous félicitons de la présence ici aujourd'hui de M. Zoran Lončar, Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie.

Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de sa présentation minutieuse du rapport du Secrétaire général (S/2004/613).

Le Brésil réaffirme son appui aux activités que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a menées dans les circonstances fort explosives qui ont prévalues au Kosovo. La Mission a été en mesure de faire face à une situation extrêmement difficile sur le terrain et à relever rapidement les défis à son autorité. Nous savons gré également des efforts que le « Groupe de contact plus » déploie pour faciliter l'application des normes. À cet égard, je voudrais exprimer notre gratitude pour le travail accompli par l'ancien Représentant spécial Harri Holkeri. Je voudrais également me féliciter de la nomination de Søren Jessen-Petersen en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, dont les références le qualifient certainement pour cette tâche à la fois difficile et délicate.

Nous notons avec satisfaction que l'identification et la poursuite en justice des personnes responsables de

la flambée de violence en mars dernier n'ont pas été laissées de côté. Nous sommes sensibles au fait que la police kosovare a arrêté des suspects à la suite des émeutes et que plusieurs affaires sont à la phase d'instruction. S'il est encourageant que des mesures efficaces soient prises pour prévenir l'impunité, il est important de veiller à ce que cet effort ne s'essouffle pas et que les affaires mettant en cause des agents de la police du Kosovo soient poursuivies.

Nous apprécions également les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme de reconstruction après les violences de mars.

Malheureusement, la situation concernant les droits des minorités s'est dans l'ensemble détériorée. Les Serbes du Kosovo et autres groupes continuent de faire face à de sévères restrictions imposées à leur liberté de travail et de voyager. Concrètement, ils sont privés du droit de mener une vie normale. La communauté internationale doit adopter une position ferme pour les protéger contre la violation constante de leurs droits fondamentaux et encourager les Institutions provisoires à honorer les engagements définis à cet égard dans le Plan d'application des normes pour le Kosovo.

Ces derniers mois, de nombreux et divers plans pour l'avenir de la province ont été dévoilés. Nous devons demeurer conscients des dangers que présentent des solutions fondées sur la modification des frontières ou qui permettent une « cantonisation » interne. Il s'agit là de mesures artificielles et qui, par le passé, ont démontré qu'elles contribuaient à l'instabilité des Balkans. Nous sommes en faveur de solutions qui reposent sur l'intégration et qui soient capables d'empêcher de nouvelles divisions. Même si le Brésil ne s'oppose pas à la décentralisation et à un certain degré d'autonomie pour les minorités, nous demeurons fidèles au principe selon lequel la paix et la réconciliation dans la région doivent se fonder sur le respect de la résolution 1244 (1999) et sur la politique des « normes avant le statut ».

À cet égard, nous demandons aux Institutions provisoires d'approfondir leur engagement en faveur du Plan d'application des normes pour le Kosovo, qui est la seule voie viable pour atteindre les normes qui permettront de prendre une décision quant au statut de la province. Les progrès vers la paix ne seront pas encouragés par des actes unilatéraux, telle que la décision récente de l'Assemblée du Kosovo d'amender le Cadre constitutionnel sur des questions qui relèvent en fait des domaines de compétence de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Les Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo apporteraient une contribution importante à la paix si elles se concentraient sur la mise en œuvre des normes pour le Kosovo, condition préalable des débats à venir concernant le statut de la province.

Un engagement plus ferme est nécessaire pour parvenir à des normes appropriées concernant les droits des minorités. Les minorités doivent également accepter la responsabilité de prendre une part plus constructive à l'édification de la paix. La participation effective au processus politique, notamment aux élections à venir, est l'une des façons de renforcer un tel engagement. Toutes les minorités, et en particulier les Serbes du Kosovo, doivent savoir que le refus de participer à la mise en place d'une nouvelle configuration politique ne fera qu'aggraver l'exclusion et l'impuissance. L'absence de progrès tangibles en faveur d'une solution politique au Kosovo amplifie la dimension humaine de la tragédie. Tant que la situation politique demeurera incertaine, les perspectives de reprise économique ne seront pas bonnes. Malgré les efforts louables déployés dans ce domaine par la MINUK et les Institutions provisoires, le chômage, le retard des campagnes, les inégalités entre les sexes et les lacunes des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale restent la norme.

Les émeutes de mars au Kosovo et leur répercussion en Serbie-et-Monténégro nous rappellent que la persistance d'un environnement de violence et de colère latentes dans la province peut menacer la stabilité de l'ensemble de la région et entraîner de nouveaux affrontements ethniques. Enfin, nous devons insister auprès des autorités de Pristina et de Belgrade pour qu'elles reprennent les efforts de dialogue au niveau des groupes de travail. Ce n'est qu'en tirant parti de la valeur du dialogue, de la tolérance et de la diversité que le Kosovo pourra surmonter les décennies de conflit et de destruction et préparer la voie d'un avenir meilleur pour tous.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter la

bienvenue à New York et vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Motoc pour le talent et l'efficacité avec lesquels il a mené les travaux du Conseil le mois dernier.

Je tiens également à remercier M. Annabi d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/613) et d'avoir mis le Conseil au courant des dernières activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je voudrais aussi marquer la participation du M. Zoran Loncar à la présente séance et lui souhaiter la bienvenue.

Le Pakistan se félicite de la désignation de M. Jessen-Petersen comme nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo. Nous continuons d'appuyer la MINUK dans ses efforts pour exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous tenons aussi à saluer la contribution de M. Holkeri, ancien Représentant spécial du Secrétaire général.

Le rapport du Secrétaire général fournit une évaluation de la situation au Kosovo qui donne à réfléchir. Alors qu'il y a eu des progrès dans les domaines liés à la primauté du droit et au développement du Corps de protection du Kosovo, d'autres questions, comme celles de la liberté de circulation, des retours permanents, des droits des communautés et des droits de propriété, pâtissent encore aujourd'hui de la flambée de violence qui a eu lieu en mars dernier. Nous sommes avant tout préoccupés par le fait que l'économie du Kosovo a besoin d'un appui international considérable. Le Pakistan appelle à nouveau à une reprise rapide du dialogue direct entre Pristina et Belgrade. Nous prenons note de la volonté du Premier Ministre Rexhepi de reprendre ce dialogue et nous demandons à Belgrade d'y consentir. Dans le même temps, nous nous félicitons de l'évolution positive enregistrée dans le dialogue régional et de la coopération avec le Kosovo, mentionnée dans le rapport du Secrétaire général. Nous pensons qu'il s'agit là de pas dans la bonne direction.

La flambée de violence de mars dernier continue de jeter son ombre sur l'établissement de la confiance et de la coopération entre les principales communautés du Kosovo. C'est actuellement le principal obstacle à l'application des normes conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999). Toutefois un problème plus fondamental encore qui se pose, ainsi que nous l'avons régulièrement souligné, tient au fait que la politique des « normes avant le statut » présente certaines déficiences. Plus on retarde un éclaircissement sur le statut du Kosovo, plus les frustrations et les tensions vont s'exacerber. Ce retard continuera d'entraver le passage de la guerre à la paix, ainsi que les investissements des institutions financières internationales, qui sont pourtant vitaux pour le relèvement économique du Kosovo. Plus le Kosovo restera dans les limbes de la politique internationale, plus l'on perpétuera une situation où se propagent les frustrations et la violence.

Dans notre déclaration du mois de mai (voir S/PV.4967), nous avions proposé qu'au lieu de suivre la démarche des « normes avant le statut », le Conseil envisage d'encourager une démarche en faveur « du statut et des normes », une démarche à deux volets qui, d'une part, tiendrait le peuple et les dirigeants kosovars responsables du programme de mise en œuvre des normes et qui leur imposerait de mettre fin à l'extrémisme et à l'intolérance et d'établir des relations d'amitié et de coopération avec leurs voisins; et, d'autre part, permettrait dans le même temps de clarifier la question du statut et de trouver les moyens d'encourager l'autodétermination pour tous les Kosovars tout en protégeant les droits et les intérêts de toutes les minorités. Un changement de cap est fondamental pour redonner espoir en la paix et pour mettre fin à l'héritage de la guerre dans toute la région. Nous engageons une nouvelle fois le Conseil à y réfléchir sérieusement.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Avant de prononcer ma déclaration officielle, je voudrais en premier lieu remercier M. Motoc, de la Roumanie, dont la direction avisée a permis au Conseil d'achever avec succès ses travaux au mois de juillet.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Denisov, de la Fédération de Russie, pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Nous serons très heureux de travailler avec lui et, en mon nom personnel ainsi qu'en celui de la délégation chinoise, je tiens à l'assurer de toute notre coopération.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2004/613), ainsi que le Sous-Secrétaire général Annibi de l'exposé complémentaire qu'il nous a présenté. Je me félicite de la présence parmi nous et de la déclaration de M. Loncar. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Holkeri, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en faveur du processus de paix. Je tiens également à féliciter son successeur M. Jessen-Petersen, à qui je souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous notons que, ces derniers temps, le Kosovo a réalisé certains progrès dans l'application des normes pertinentes, dans la reconstruction des communautés de minorités ethniques et dans la promotion de la réconciliation interethnique. Cependant, comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, en dépit de tous ces progrès, la communauté internationale a encore beaucoup à faire pour éliminer complètement les effets néfastes des violences à grande échelle qui ont eu lieu en mars dernier, en particulier pour guérir les blessures psychologiques et pour, en définitive, parvenir à la coexistence harmonieuse et au développement conjoint de toutes les ethnies au Kosovo.

À cet égard, toutes les parties au Kosovo se doivent de jouer un rôle plus important. Nous partageons pleinement le point de vue du Secrétaire général, à savoir que la tâche la plus urgente, à présent, est d'amener tous les dirigeants politiques au Kosovo à traduire leurs engagements en actes, pour que les Institutions provisoires d'administration autonome et les organes administratifs à tous les niveaux mettent pleinement en œuvre le Plan d'application des normes pour le Kosovo et observent effectivement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et le Cadre constitutionnel pour le Kosovo. L'Assemblée intérimaire du Kosovo doit s'en tenir strictement à son mandat et ne pas empiéter sur le mandat prévu pour le Représentant spécial du Secrétaire général dans la résolution 1244 (1999).

Le règlement de la question des minorités ethniques est un aspect important d'une solution radicale et globale de la question du Kosovo. C'est également la priorité de la MINUK et de toutes les parties au Kosovo. À notre sens, il importe, dans un premier temps, de faire un bon travail de suivi du conflit, et notamment : d'améliorer les conditions de vie des minorités ethniques; de veiller à leur sécurité et à leur liberté de circulation; de dédommager correctement les victimes; de reconstruire les équipements détruits, et, à partir de là, de faire en sorte que les réfugiés aient envie de retourner chez eux et d'en accélérer le retour. En outre, il convient de renforcer les efforts d'enquête sur les incidents de mars et d'en traduire en justice les auteurs, de façon à renforcer la confiance et la réconciliation interethniques.

Il importe également de recourir aux mesures juridiques et institutionnelles qui s'imposent pour défendre les droits et les intérêts légitimes des minorités ethniques. Toutes les parties au Kosovo doivent s'employer à renforcer l'état de droit et œuvrer à renforcer les capacités administratives afin d'améliorer encore les réformes des institutions locales. Pristina et Belgrade doivent reprendre le dialogue direct au plus tôt de façon à trouver une solution idoine à tous les problèmes liés à la vie quotidienne de la population au Kosovo. Nous espérons que la MINUK et les organisations internationales présentes au Kosovo continueront d'appuyer les Institutions provisoires d'administration autonome et s'attelleront à mettre en place les conditions qui s'imposent pour la tenue en automne des élections législatives, de façon à jeter des bases solides pour le retour de la paix et de la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble des Balkans.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. De Palacio España (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à s'associer aux vœux et aux sincères félicitations qui sont adressés par les autres membres du Conseil de sécurité à la nouvelle présidence du Conseil. Nous souhaitons également réitérer l'expression de notre reconnaissance et nos félicitations à l'Ambassadeur de la Roumanie, le Président précédent, pour le travail réalisé.

Nous tenons particulièrement à remercier M. Annabi de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et nous nous félicitons de la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jessen-Petersen, dont nous connaissons depuis de longues années les qualités,

depuis l'époque où il exerçait le poste de Haut Commissaire assistant des Nations Unies pour les réfugiés. L'Espagne l'assure de toute sa collaboration dans l'exercice de ses fonctions à la tête de la MINUK. Nous voudrions également saluer le travail réalisé par l'ancien Représentant spécial, M. Holkeri, ainsi que par M. Brayshaw.

Nous souhaitons la bienvenue au Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie, M. Zoran Loncar.

L'Espagne s'associe également à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le Représentant permanent des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, il reste encore beaucoup à faire pour réparer les dommages aussi bien physiques que psychologiques provoqués par la violence de mars dernier. Certes, quelques mesures positives ont été prises, comme le début de la reconstruction des logements et des écoles et les engagements pris à cette fin dans la déclaration commune signée par les dirigeants albanais et serbes Kosovars le 14 juillet, mais les représentants du peuple kosovar doivent encore démontrer par des actes concrets leur volonté réelle de créer une société véritablement pluriethnique et démocratique, où chacun voie ses droits respectés. Les dirigeants de la communauté albanaise ont la responsabilité particulière de remédier à la situation créée en mars, afin que les 2400 personnes qui ont été contraintes de fuir la violence puissent revenir le plus tôt possible dans leurs foyers. En outre, ils doivent mettre en place les conditions nécessaires au retour durable des très nombreuses personnes déplacées - serbes du Kosovo pour la plupart - qui ne sont pas encore rentrées chez elle. Malheureusement, nous constatons que jusqu'à présent, les minorités ne bénéficient pas d'une véritable liberté de circulation et que leurs conditions de sécurité et d'accès aux services publics sont, à tout le moins, précaires. Nous réitérons l'appel lancé dans cette même enceinte le 11 mai dernier (cf. S/PV.4967) afin que tous les responsables de violences interethniques soient traduits en justice et nous nous félicitons des premiers progrès enregistrés dans cette direction.

Nous sommes toutefois préoccupés de ce que les efforts déployés par la MINUK pour créer un système judiciaire pluriethnique ouvert à toutes les communautés aient été sérieusement remis en cause par les événements violents du mois de mars dernier. D'autre part, nous constatons également avec préoccupation que les médias kosovars, à quelques honorables exceptions près, n'ont pas encore commencé à appliquer les principes de tolérance, d'impartialité et de véracité établis dans le Plan d'application.

Le groupe de travail chargé des administrations locales, établi à la suite de la déclaration présidentielle du Conseil du 30 avril (S/PRST/2004/13) afin d'œuvrer au renforcement de l'efficacité des collectivités locales par le biais de la décentralisation des pouvoirs aux autorités locales, a formulé quelques recommandations intéressantes pour la réforme des municipalités sur le territoire kosovar. Cette proposition de réforme municipale, dont la référence principale est la Charte européenne de l'autonomie locale, représenterait une contribution fondamentale à l'établissement et à la consolidation d'institutions véritablement démocratiques - qui sont, ne l'oublions pas, l'une des normes pour le Kosovo. Nous pensons que les recommandations du groupe de travail méritent d'être mises en œuvre.

De même, les institutions provisoires doivent appliquer toutes les mesures prioritaires établies dans le Plan révisé d'application des normes pour le Kosovo. Si elles le font, cela se traduira indubitablement par des changements tangibles qui bénéficieront à toute la population. À cette fin, nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général comportera une évaluation détaillée du travail réalisé en application des normes, comme l'a déjà demandé le Conseil en décembre 2003 (cf. S/PRST/2003/26) et en avril (cf. S/PRST/2004/13) dernier.

Toutefois, les tentatives telles que celle faite le 8 juillet par l'Assemblée du Kosovo d'aller au-delà des dispositions de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel, sont inacceptables et contraires à l'effet recherché. Il convient de réaffirmer ici que le principe des normes pour le statut continue de s'appliquer et de rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire pour y parvenir. Pour sa part, la communauté serbe du Kosovo ne peut rester en marge de la vie politique kosovare et se doit de prendre part à son développement par une participation plus active, bien entendu, aux élections générales d'octobre prochain, notamment. Pour cela, toutes les conditions nécessaires doivent être en place. D'autre part, nous considérons

qu'il est indispensable que Pristina et Belgrade reprennent un dialogue direct et s'attèlent à le renforcer Les deux parties doivent faire tous les efforts qui s'imposent à cette fin et les groupes de travail doivent se réunir de nouveau.

Pour terminer, l'Espagne, qui contribue au maintien de la sécurité par le biais de sa participation à la KFOR, continuera d'appuyer le travail méritoire réalisé par la MINUK. Nous en appelons une fois encore aux Institutions provisoires et à tous les acteurs compétents pour qu'ils unissent leurs efforts, dans le cadre de la résolution 1244 (1999), pour créer un Kosovo multiethnique et démocratique, fondé sur la primauté du droit et intégré en Europe.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Comme d'autres délégations avant nous, nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil, Monsieur, et vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Nous tenons aussi à saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Minhea Motoc, de la Roumanie, du professionnalisme et de l'efficacité avec lesquels sa délégation et lui-même ont mené les travaux de la présidence au mois de juillet.

Comme l'ont fait d'autres membres du Conseil, nous rendons hommage à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Harri Holkeri, pour son action remarquable durant son mandat à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui de M. Zoran Loncar, Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de Serbie. Nous tenons aussi à remercier le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son compte-rendu très complet sur l'évolution de la situation au Kosovo.

Les 17 et 18 mars derniers, le Kosovo a été secoué par la pire flambée de violence interethnique depuis l'intervention de la communauté internationale il y a cinq ans. Cette dernière flambée de violence a provoqué la mort de 19 personnes, détruit plus de 900 habitations et occasionné des dégâts incalculables aux sites religieux, historiques et culturels du Kosovo. Les Philippines, qui fournissent un contingent aux activités de maintien de la paix des Nations Unies au Kosovo, se sont unies à d'autres délégations pour exprimer leur indignation face à la violence, qui a sans nul doute eu pour effet de saper les gains obtenus par la communauté internationale au cours des cinq dernières années d'administration par les Nations Unies.

Dans notre déclaration sur le Kosovo devant le Conseil, il y a deux mois, nous avons indiqué que le principal défi auquel la MINUK doit répondre est la création du climat de confiance indispensable pour surmonter le fossé qui sépare les deux communautés. C'est pourquoi il est décourageant de voir que, quatre mois après ces incidents, peu de progrès ont été réalisés dans les efforts pour surmonter les divisions interethniques. Nous constatons aussi avec tristesse que, cinq ans après la prise en charge par la MINUK, les peuples du Kosovo n'ont toujours réuni la confiance nécessaire pour affronter le dilemme ethnique de la province.

Ma délégation réaffirme son engagement et son appui à la vision de la communauté internationale, qui est d'établir un Kosovo tolérant, multiethnique et démocratique. Tout en notant les progrès réalisés par la MINUK dans ses efforts pour atteindre les normes décrites dans le Plan d'application des Normes pour le Kosovo, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général, ma délégation est convaincue que la MINUK doit faire preuve de davantage de souplesse, en donnant la priorité aux préoccupations de la communauté serbe et d'autres minorités de la province. De même, la communauté internationale doit placer la responsabilité de protéger les minorités ethniques du Kosovo sur les épaules de la majorité albanaise.

Pour leur part, les dirigeants du Kosovo doivent collectivement faire la preuve de leur engagement réel et concret en faveur de la création d'une société où toutes les communautés peuvent coexister en paix, et où les droits des membres de toutes les communautés du Kosovo sont respectés, préservés et garantis. Ils doivent déployer des efforts plus vigoureux pour traduire en justice les responsables des violences de mars et tenir leur promesse de reconstruire les maisons et les églises ravagées durant les émeutes de mars.

Enfin, nous partageons l'avis de la Roumanie, à savoir que le Conseil de sécurité doit continuer à surveiller attentivement la situation au Kosovo. À cette fin, le Conseil pourrait étudier la possibilité d'envoyer une mission au Kosovo, pour voir par elle-même la situation sur le terrain et pour transmettre un message

énergique aux responsables du Kosovo concernant la nécessité de travailler ensemble et de prendre les mesures nécessaires pour faire avancer le processus d'établissement des normes.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant des Philippines des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Holliday (États-Unis) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord ajouter la voix de notre délégation aux remerciements adressés à Minhea Motoc pour son excellent travail à la présidence du Conseil au mois de juillet. Nous souhaitons également la bienvenue à la présidence russe; nous nous réjouissons d'avance de pouvoir travailler sous votre direction, Monsieur le Président.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé et nous saluons la présence de Monsieur le Ministre Zoran Loncar, représentant la Serbie-et-Monténégro.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, Søren Jessen-Petersen. Il prend ses fonctions à un moment crucial, et il bénéficiera du vigoureux appui des États-Unis. Les violences de mars ont véritablement été un rappel à l'ordre et nous nous félicitons des progrès réalisés dans la reconstruction des biens endommagés ou détruits, dans la reprise d'un dialogue interethnique et dans la réforme des structures d'autonomie locale. Ces progrès doivent se poursuivre.

Il reste fort à faire. Il faut des résultats concrets dans l'application d'ensemble des normes, en matière de sécurité et dans le respect des droits de toutes les communautés. Peu de temps nous sépare de l'examen des progrès réalisés dans l'application des Normes pour le Kosovo, à la mi-2005. Il est temps de prendre des mesures concrètes dans l'application des normes. Le mécanisme d'examen mis en place par le Conseil met l'accent, à juste titre, sur l'action plutôt que sur les mots. Le processus de mise en place des normes place la responsabilité pour les progrès du Kosovo entre les mains des dirigeants kosovars, qui sont bien entendu responsables de l'application de ces normes.

La présence internationale au Kosovo doit de plus en plus s'orienter vers un rôle de suivi et gouverner de moins en moins. Bien entendu, nous ne serions pas favorables au transfert complet de l'autorité réservée que les Institutions provisoires d'administration autonome ont proposé le mois dernier, mais l'Organisation des Nations Unies peut continuer à transférer des compétences supplémentaires aux autorités locales, ou continuer à partager ces compétences avec elles.

En ce qui concerne l'application des normes, nous attendons avec beaucoup d'intérêt l'évaluation du Représentant spécial du Secrétaire général sur les progrès réalisés à ce jour, comme l'ont demandé des déclarations présidentielles du Conseil faites cette année.

Pour que le Kosovo aille de l'avant, il est essentiel que toutes ses communautés participent aux élections d'octobre. Un boycott par l'une des communautés serait une erreur. Il n'y a pas de meilleure manière pour une communauté de défendre ses intérêts que de participer aux élections et d'agir au sein des institutions de gouvernement élu.

Nous comptons sur le Premier Ministre Kostunica, le Président Tadic et le Gouvernement serbe pour qu'ils transmettent un message clair que les Serbes du Kosovo doivent, sans condition préalable, prendre part aux élections. Nous apprécions beaucoup la participation de Belgrade aux discussions sur des mesures destinées à créer un climat de confiance et son apport d'un plan pour la réforme du gouvernement local.

Nous nous félicitons de l'intention annoncée par la MINUK et les Institutions provisoires concernant la mise en place de davantage de projets pilotes, et nous l'appuyons. Nous en appelons au Gouvernement de Serbie-et-Monténégro pour qu'il encourage une participation constructive des Serbes du Kosovo à cette démarche importante. Le processus de rétablissement du gouvernement local doit être de grande ampleur, englobant des fonctions liées à la sécurité et à la justice. Ces projets pilotes doivent marquer le début d'un processus politique à long terme, visant à concevoir et mettre en place un gouvernement local plus efficace au Kosovo, et ils ne doivent pas exclure ou préjuger de tout cadre modifié ou élargi sur lequel l'accord pourrait se faire dans l'avenir. Il ne doit pas non plus y avoir de conditions préalables au dialogue direct sur les questions techniques entre Belgrade et Pristina. Ces entretiens doivent reprendre immédiatement. Nous avons vu des progrès considérables au cours des dernières semaines dans le dialogue entre dirigeants serbes et albanais du Kosovo.

Nous exhortons les deux camps à poursuivre et intensifier ce dialogue.

Je terminerai en disant que le traitement des minorités ethniques du Kosovo et la garantie que tous les peuples du Kosovo peuvent vivre en sécurité seront les plus importants critères par lequel le développement du Kosovo et son respect des normes internationales seront jugés.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Benmehidi (Algérie) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil et adresser les remerciements de la délégation algérienne à l'Ambassadeur Motoc et à la Mission de Roumanie pour l'excellent travail accompli au cours de leur présidence au mois de juillet.

Je remercie M. Hédi Annabi pour son excellente présentation du rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je voudrais également rendre hommage à M. Harri Holkeri pour les efforts qu'il a déployés et pour le dévouement dont il a fait preuve à la tête de la MINUK, et aussi adresser mes félicitations et mes vœux de succès à son successeur M. Søren Jessen-Petersen.

Le présent rapport revêt une importance particulière puisqu'il intervient quatre mois après les affrontements et les actes de violence qui ont secoué le Kosovo. Son importance réside aussi dans le fait qu'il nous permet de mesurer le chemin parcouru sur la voie de la mise en œuvre du Plan d'application des normes pour le Kosovo et de l'instauration de la confiance et de la reconstruction des biens endommagés ou détruits lors de ces événements condamnables. Ce sont là autant de tâches prioritaires à même de promouvoir la compréhension et la coexistence entre tous les Kosovars.

Nous nous réjouissons, à cet égard, des progrès accomplis dans ces domaines. L'engagement des responsables kosovars d'achever rapidement la reconstruction des biens endommagés et de relancer le processus de retour des personnes déplacées, l'adoption d'une déclaration conjointe sur la création d'un ministère des affaires communautaires, des droits de l'homme et des retours et la finalisation du document cadre pour la réforme de l'administration locale présentent les signes d'une évolution positive au Kosovo et annoncent, dans le même temps, le début d'un processus de détente qui augure d'une amélioration de la situation dans l'intérêt de tous. De telles mesures sont de nature à consolider la société kosovare et à empêcher que de regrettables affrontements interethniques ne se reproduisent. Tout comme, elles ne manqueront pas de créer des conditions de sécurité et de produire un impact positif sur le processus du retour durable des personnes déplacées et sur la liberté de circulation.

L'avènement d'un Kosovo économiquement prospère, démocratique, tolérant et multiethnique demeure notre objectif commun. Sa réalisation requiert inévitablement beaucoup d'efforts et une mise en œuvre intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et de la politique des « normes avant le statut ». Les dirigeants du Kosovo doivent assumer leur responsabilité et appuyer de manière constructive le processus de leur mise en œuvre. Un discours rassembleur et la non-répartition des Kosovars selon leur appartenance ethnique conforteraient, à notre avis, les efforts entrepris au Kosovo, car le Kosovo appartient à tous les Kosovars.

La communauté internationale se doit aussi de réunir toutes les conditions pour une mise en œuvre accélérée et réussie des huit normes en vue de procéder à l'examen de la question fondamentale qui est le statut final du Kosovo.

Nous estimons, en outre, que le dialogue direct entre Belgrade et Pristina, la participation active de tous aux Institutions provisoires et le règlement du problème des structures parallèles au Kosovo sont nécessaires aux efforts visant à instaurer la confiance, à resserrer les liens et à promouvoir la réconciliation entre tous les Kosovars.

Nous pensons, enfin, que le relèvement économique du Kosovo, l'absorption du taux de chômage préoccupant et l'amélioration des conditions sociales contribuent à faire appliquer toutes les mesures prioritaires et permettent la progression dans la réalisation des normes fixées pour le Kosovo.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans souhaiter la bienvenue à Monsieur le Ministre Zoran Loncar et le remercier pour son excellente présentation de la situation au Kosovo.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'accepter mes excuses. J'allais dire que je me félicitais de cet exposé. Mais comme j'ai eu l'impolitesse de ne pas être là pour l'entendre, d'autres collègues me diront exactement ce qui a été dit en mon absence.

Le Royaume-Uni s'associe aux remarques qui seront prononcées plus tard par le représentant des Pays-Bas.

Toutes les parties doivent tirer les enseignements de la période du 17 au 20 mars derniers. Le Conseil attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général suite au rapport de M. Kai Eide. Plus précisément, le Royaume-Uni attend avec intérêt une démarche plus cohérente, plus ciblée et plus efficace de la communauté internationale au Kosovo. Nous espérons une réponse constructive de la part des communautés au Kosovo. Nous nous félicitons de la nomination de M. Søren Jessen-Petersen et il a notre plein appui.

Je souhaiterais présenter les cinq priorités du Royaume-Uni pour les politiques à venir.

Premièrement, le Représentant spécial devrait lancer un programme par l'entremise de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour transférer des compétences et des pouvoirs aux institutions du Kosovo. La responsabilité économique devrait être progressivement transférée aux Institutions provisoires d'administration autonome au cours de la période précédant l'examen approfondi de la mi-2005 et au-delà.

Ensuite, ce transfert accru des compétences devrait avoir lieu en conjonction avec un programme de décentralisation visant à rendre plus efficaces le gouvernement local et la protection des droits des minorités. À notre avis, la décentralisation est fondamentale pour une meilleure gouvernance au Kosovo; elle peut également mieux garantir les intérêts et les aspirations des différentes communautés et régions à l'intérieur du Kosovo.

Troisièmement, la MINUK devrait rationaliser son fonctionnement et se concentrer sur les actions prioritaires. Nous espérons de tout cœur que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général établira si la MINUK a la structure appropriée et les ressources adéquates pour relever les défis auxquels le Kosovo est confronté. Je pense que je devrais dire que lorsque que nous regardons si elle a les ressources appropriées, mon hypothèse de travail est qu'elle a trop de ressources et que ce qu'il faut, c'est mieux utiliser moins de ressources.

Quatrièmement, les normes demeurent centrales pour le développement du Kosovo. Le processus d'évaluation des normes devrait être maintenu et un examen approfondi devrait avoir lieu au plus tard à la mi-2005. L'application des normes demeure la meilleure base sur laquelle construire un Kosovo pour tous, multiethnique et démocratique, dans lequel tous les citoyens puissent vivre dans la paix et la sécurité. Les normes que nous avons conçues et qui ont été acceptées dans une communication au printemps 2004 (S/PRST/2004/13) demeurent un objectif crucial. Mais, parallèlement, pour être réalistes, ce dont nous avons besoin en ce moment, c'est d'établir un solide ordre de priorité centré sur ces normes et auquel nous devrions essayer de donner un effet immédiat; j'entends par là les droits des minorités. Il devrait être clair que cette démarche qui consiste à établir un ordre de priorité ne doit pas affaiblir la subordination de l'exécution d'une obligation à l'exécution d'une autre. En fait, elle a pour effet d'accroître cette subordination, mais dans les domaines où l'effet peut s'en faire sentir le plus. Ainsi, nous nous attendons à l'adoption de mesures concrètes ayant pour effet d'aider les minorités : non pas de pieuses déclarations d'engagement, mais des actions réelles sur le terrain.

Le travail prioritaire devrait continuer dans les trois domaines qui intéressent les communautés minoritaires : les retours, y compris le nouveau ministère chargé des retours; l'introduction d'un ou deux projets pilotes de décentralisation; et le rappel que la décentralisation n'est pas seulement pour les Serbes du Kosovo, mais fait partie intégrante d'une gouvernance plus efficace dans l'ensemble du Kosovo. Et il est très désirable que toutes les parties participent au Groupe consultatif pour la sécurité.

Nous attendons avec intérêt d'étudier l'évaluation des progrès vers les normes conduite par le Représentant spécial. Cela a été demandé à plusieurs reprises. J'espère que lors du prochain débat nous n'aurons pas à rappeler – pour la troisième fois, je

crois – que cette déclaration est attendue. Nous avons besoin de ce rapport.

Pour terminer, il faut qu'il y ait un dialogue avec Belgrade. C'est essentiel. Mais Belgrade ne peut pas s'attendre à exercer sa supervision ou son veto. Les propositions de Belgrade sur la décentralisation sont une contribution utile au débat qui par la suite doit se tenir entre tous ceux qui vivront avec ces arrangements au Kosovo. Mais je dois dire que la récente décision du Premier Ministre Kostunica d'exhorter les Serbes du Kosovo à ne pas participer aux élections d'octobre est extrêmement décevante. Il s'agit là d'un euphémisme britannique. La non-participation ne fera que priver du droit de vote les Serbes du Kosovo à un moment où nous avons vu de véritables progrès concernant leurs préoccupations principales. Les Serbes du Kosovo devraient participer aux élections et devraient rejoindre les institutions. Notre vision – notre vision collective – du Kosovo est celle d'une entité multiethnique attendant dans un esprit positif une existence européenne normale, traduisant les normes, les aspirations et le comportement qui, je pense, caractérisent généralement une Europe réconciliée.

Voilà les cinq points que je voulais souligner. Il me semble qu'il est désormais prioritaire, dans l'immédiat, d'instaurer la tolérance et la confiance ainsi que de rassurer les Serbes du Kosovo. Les Institutions provisoires d'administration autonome doivent faire montre d'une véritable volonté de raffermir les droits et la protection des minorités du Kosovo. Nous avons favorablement accueilli la lettre ouverte en date du 14 juin, que les dirigeants du Kosovo ont adressée à tous les habitants de la province pour les engager à bâtir une démocratie tolérante qui repose sur l'état de droit et jette les bases d'un ministère chargé des affaires communautaires, des droits de l'homme et des retours. Belgrade et les Serbes du Kosovo, qui ont un rôle important à jouer dans ce processus, doivent apporter une contribution constructive; c'est l'un des aspects du marché. Toute déclaration unilatérale sur le statut, prononcée par l'un ou l'autre camp, paraît totalement inacceptable aux yeux du Royaume-Uni.

Il s'agit uniquement de décider de décentraliser, de donner de vraies responsabilités à la population partout où cela s'impose et de conférer de plus grandes prérogatives aux institutions du Kosovo. Mais, dans le même temps, il faut que le nouveau Représentant spécial intervienne dans ce processus de façon à réduire la présence de la MINUK tout en lui permettant d'être plus efficace et de réaliser ses objectifs.

M. Duclos (France) : Je remercie M. Hédi Annabi pour son exposé. Je tiens, bien entendu, à féliciter M. Søren Jessen-Petersen de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général et de chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK); et je voudrais lui renouveler les assurances de l'entier soutien de la France.

Je m'associe à la déclaration que prononceront les Pays-Bas au nom de l'Union européenne, et souhaite, en conséquence, me limiter à quelques observations.

Nous avons fixé une stratégie pour le Kosovo à l'automne dernier – stratégie, clairement exprimée dans la déclaration présidentielle du 12 décembre 2003 (S/PRST/2003/26). Les événements très regrettables des 17 au 19 mars 2004 ont constitué un développement particulièrement négatif. Nous les avons fermement condamnés, nous avons vigoureusement réagi. Il reste que notre stratégie n'a pas changé. Nous savons simplement désormais que la situation est extrêmement fragile et que le temps nous est compté pour agir, notamment en vue du rendez-vous du milieu de l'année 2005. Nous sommes totalement convaincus que l'immobilisme serait la pire des attitudes. L'Ambassadeur Eide a remis au Secrétaire général un rapport où il avance des idées à ce sujet. Comme d'autres, nous souhaitons vivement en avoir la communication pour prendre en compte cette contribution dans la réflexion en cours.

Les dirigeants politiques des différentes communautés du Kosovo ont adopté, le 14 juillet dernier, une déclaration conjointe. Celle-ci va dans le bon sens pour ramener le processus politique sur les rails après les violences de mars. Cette déclaration n'aura toutefois de valeur que si elle se traduit en actions concrètes et en progrès dans la mise en œuvre des normes, en particulier en ce qui concerne la sécurité et les droits des minorités. De même, nous saluons le résultat très positif du groupe de travail conjoint entre la MINUK et les Institutions provisoires du Kosovo sur la décentralisation. Le plan-cadre issu de ces travaux est une bonne base pour avancer dans la direction tracée par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 30 avril 2004 (S/PRST/2004/13). Nous souhaitons que le Kosovo et

toutes les autres parties concernées par cette question prennent une part active à la finalisation de ce plan de décentralisation, notamment en ce qui concerne les projets pilotes et le tracé des circonscriptions au niveau desquelles s'effectuera la décentralisation.

De manière plus générale, la France souhaite renouveler aux Serbes du Kosovo ses encouragements pressants pour qu'ils participent pleinement aux institutions que la communauté internationale a créées au Kosovo, et d'abord aux élections. Mon pays est convaincu qu'il est de l'intérêt supérieur et à long terme des Serbes du Kosovo de participer aux prochaines élections générales du 23 octobre 2004. Nous les encourageons à s'enregistrer immédiatement sur les listes électorales qui seront closes irrévocablement le 12 août prochain, dans une semaine exactement. Il est important que d'autres les y encouragent aussi et qu'en tous les cas, les Serbes du Kosovo ne soient pas dissuadés d'agir ainsi.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

En tout premier lieu, je voudrais une nouvelle fois remercier l'Ambassadeur de la Roumanie et son équipe pour la présidence efficace du mois de juillet. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2004/613) et le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé détaillé sur la situation dans la province. Nous prenons note de la participation à la présente séance du Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale, M. Zoran Loncar, au nom de la Serbie-et-Monténégro.

Les flambées de violence à caractère ethnique, survenues en mars sous l'impulsion des extrémistes au Kosovo (Serbie-et-Monténégro) et essentiellement dirigées contre les Serbes du Kosovo, ont fortement entravé le processus de normalisation dans la province et compromis le respect du calendrier de l'application des normes démocratiques pour le Kosovo définies par la communauté internationale. Manifestement, ces violences constituent une tentative de nettoyage ethnique à l'encontre de la population non albanaise du Kosovo. Nous sommes convaincus que nul ne doit pouvoir tirer profit du recours à la violence ou s'en servir à des fins politiques.

La situation qui prévaut actuellement dans la province exige l'application rigoureuse de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous continuons d'adhérer pleinement à la stratégie des normes avant le statut. Ce n'est qu'après l'application des normes démocratiques pour le Kosovo que le Conseil de sécurité pourra décider s'il est possible d'aborder l'examen des questions relatives au statut futur.

Malheureusement, nous notons dans le rapport du Secrétaire général que les progrès réalisés dans les activités des Institutions provisoires d'administration autonome sont encore très limités, en particulier en ce qui concerne les aspects clefs du Plan d'application des normes pour le Kosovo, notamment la reconstruction des biens détruits en mars dernier, la reprise des retours des personnes déplacées et des réfugiés et la libre circulation. Les faits parlent d'eux-mêmes. Environ 2 400 personnes environ ne sont toujours pas en mesure de retourner chez elles suite à la vague de violence de mars. Les centres de soin de santé qui avaient servi les patients membres de minorités ethniques n'ont pas été reconstruits, en particulier dans la zone de Kosovo Polje et dans la région de Pristina.

Le processus des retours fait marche arrière. Il faut en conclure que le principe clef de la pluriethnicité continue d'être inopérant dans la pratique, aux niveaux tant provincial que municipal, où les Albanais du Kosovo sont prédominants. Après tout, comme l'a noté le Secrétaire général à juste titre, c'est précisément la communauté majoritaire qui porte la responsabilité principale du bien-être des minorités.

Il est particulièrement préoccupant que ni les dirigeants locaux, ni la société civile n'appuient les efforts de la MINUK pour maintenir l'ordre au lendemain des violences de mars.

Malheureusement, il nous faut arriver à la conclusion sans équivoque que les droits des minorités – et en particulier ceux des Serbes du Kosovo – continuent d'être violés. Les communautés non albanaises du Kosovo vivent aujourd'hui dans un isolement plus grand que celui qu'ils avaient connu ces trois dernières années. Tout comme le Secrétaire général, nous sommes gravement alarmés de constater le manque de volonté de l'Assemblée du Kosovo de se concentrer sur les priorités urgentes nécessaires pour garantir le progrès dans la province. Nous sommes particulièrement perplexes devant l'incapacité des

Institutions provisoires d'administration autonome d'adopter les mesures prioritaires énoncées dans le Plan d'application, en particulier celles visant à enquêter sur les organes provinciaux et municipaux et sur les dirigeants des mouvements politiques dont les déclarations ou les actions ont absout les violences de mars dernier, et à les sanctionner. Nous sommes également perplexes devant l'incapacité des Institutions provisoires de condamner les propos provocateurs diffusés dans les médias de la province lors des violences, ainsi que leur incapacité d'appuyer les recommandations faites par le Commissaire temporaire chargé des médias concernant l'enquête sur les incidents violents.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux Institutions provisoires pour mettre en œuvre toutes les mesures prioritaires énoncées dans le Plan d'application des normes révisé, ainsi que pour concrétiser immédiatement les engagements pris s'agissant de créer des conditions propices au retour durable et à l'intégration de toutes les personnes déplacées. Les Institutions provisoires doivent produire des résultats réels par leur travail dans tous les domaines prioritaires du processus des normes, y compris en établissant un dialogue entre les communautés et en enquêtant sur les actions des dirigeants politiques, des structures administratives et des médias qui ont pu contribuer à l'explosion de violence en mars. D'autres mesures énergiques sont également nécessaires pour assurer les mêmes conditions de sécurité à tous les habitants de la province, aussi bien que pour garantir la liberté de mouvement et protéger les droits des minorités.

La réforme de l'administration locale aura également un rôle important à jouer dans la normalisation de la situation au Kosovo. Non seulement dans les paroles mais aussi dans les actes, l'administration locale devrait assurer des conditions propices à la coexistence de toutes les communautés présentes au Kosovo, au sein d'une société unie, pluriethnique et démocratique, tel que prévu par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous prenons également note du document de fond pour la réforme de l'administration locale élaboré par les groupes de travail conjoints MINUK-Institutions provisoires. Nous estimons que le document devrait tenir davantage compte des intérêts et des préoccupations de la population non albanaise et des Serbes en particulier. Nous attendons les recommandations que fera le Secrétaire général conformément à la demande du Conseil de sécurité concernant un modèle équilibré pour le transfert des pouvoirs du niveau provincial aux communautés locales du Kosovo.

Parallèlement à d'autres propositions, il conviendrait d'examiner aussi le plan serbe pour un règlement politique de la situation actuelle au Kosovo. Cela revêt une importance particulière dans le contexte de la mise en place d'une coopération constructive entre la MINUK et les Institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo, d'une part, et les Serbes du Kosovo et Belgrade, d'autre part.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il reste encore beaucoup à faire pour consolider les capacités et améliorer l'efficacité des Institutions provisoires d'administration autonome. En même temps, toutefois, la pratique qui consiste à les faire participer aux activités dans le cadre des pouvoirs réservés doit être pleinement conforme à la résolution 1244 (1999). Transférer ces pouvoirs à ce stade est inacceptable. En tout cas, une décision du Conseil de sécurité à cet égard doit précéder un tel transfert.

Nous jugeons également inacceptables les tentatives de certaines forces politiques au Kosovo aux fins de faire pression sur la MINUK et de la considérer comme un obstacle à la réalisation des ambitions de la majorité albanaise dans la province. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général, pour lequel il y a encore dans la province des forces radicales et extrémistes qui préparent un retour à des activités politiques actives. Nous pensons qu'il conviendrait une fois de plus de souligner que des attaques préméditées contre la MINUK et la KFOR sont inacceptables et qu'elles doivent être condamnées dans les termes les plus vigoureux.

Les élections prochaines à l'Assemblée provinciale constitueront l'épreuve du feu pour le processus d'application des normes au Kosovo. À cet égard, nous prenons note en particulier de la conclusion du Secrétaire général, selon lequel ce sont les dirigeants de la majorité albanaise du Kosovo qui portent la responsabilité principale d'établir une relation avec les communautés minoritaires de la province, qui ont été la cible des violences préméditées en mars. À moins que la majorité albanaise ne montre aujourd'hui un intérêt véritable et constructif, on peut difficilement s'attendre à ce que les Serbes du Kosovo

et les autres communautés minoritaires participent de nouveau aux processus politiques de la province.

Ma délégation se félicite de la nomination de M. Søren Jessen-Petersen en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Kosovo. La Russie se tient prête à coopérer très étroitement avec lui dans le cadre des mécanismes existants, cela dans le but de faire rapidement cesser la tragédie des Balkans et de rendre la situation conforme à la résolution 1244 (1999), qui demeure la seule base juridique pour un règlement au Kosovo. Nous sommes certains que seul, un effort coordonné de la communauté internationale contribuera à renforcer la stabilité et la sécurité dans la province. L'établissement de voies parallèles et le déploiement d'efforts externes ne peuvent que transmettre le mauvais message aux parties au conflit du Kosovo.

Nous voudrions également nous associer aux paroles aimables de gratitude qui ont été adressées à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Harri Holkeri, pour ses efforts en faveur du processus de paix au Kosovo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, et les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, le Liechtenstein et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la nomination de M. Jessen-Petersen en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous comptons coopérer étroitement avec lui et lui souhaitons bonne chance dans l'accomplissement de son exigeante mission. L'Union européenne tient à remercier l'ancien Représentant spécial, M. Harri Holkeri, pour sa détermination à travailler dans des circonstances ardues. Enfin, je voudrais saluer la présence de M. Zoran Loncar, Ministre de l'administration publique et de l'autonomie locale de la Serbie, qui représente la Serbie-et-Monténégro.

Les émeutes violentes de la mi-mars constituent un grave revers pour l'avenir du Kosovo et de son peuple. Le rapport à l'examen couvre la période qui a suivi directement les événements, allant du 1er avril au 15 juillet 2004. Alors que nous dressons le bilan des progrès enregistrés sur la voie de la réconciliation et de la tolérance mutuelle, le tableau apparaît mitigé, mais relativement positif comparé à la flambée de violence de mars.

Les dirigeants albanais du Kosovo ont, il faut le reconnaître, fait un geste envers les minorités du Kosovo. Ces derniers mois, la moitié des personnes déplacées ont pu rentrer dans leurs foyers et dans leurs villages. Environ un tiers des biens endommagés a été reconstruit et les autorités se sont engagées à reconstruire le reste des bâtiments détruits. L'intention de créer un ministère chargé des affaires communautaires, des droits de l'homme et des retours est un signe prometteur, tout comme l'accord récent intervenu sur une loi antidiscrimination.

Si l'Union européenne félicite les Kosovars albanais de leurs efforts, elle leur demande aussi d'éliminer véritablement toutes les conséquences des émeutes du mois de mars. Toute personne où qu'elle vive dans le monde, aspire à vivre dans un environnement sûr où elle n'a pas à craindre ses voisins parce qu'ils appartiennent à un groupe ethnique différent. Il est essentiel que les personnes encore déplacées puissent rentrer chez elles aussitôt que possible. Des efforts visant à punir les responsables des violences ont été déployés, mais pas à tous les niveaux et pas aussi vigoureusement que l'on pouvait attendre.

De la même façon, nous demandons aux Serbes du Kosovo d'être réceptifs aux propositions des dirigeants albanais et d'y donner suite. À cet égard, l'absence de participation des Serbes du Kosovo au processus politique demeure une source de préoccupation. La participation aux Institutions provisoires, au niveau politique, et aux élections qui se tiendront au mois d'octobre est de l'intérêt des Serbes du Kosovo eux-mêmes. Ils devraient être fortement encouragés à cette participation. L'Union européenne estime que la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina est essentielle. Le moment est venu d'être à la hauteur de ce défi.

Les événements violents, comme ceux auxquels on a assisté au mois de mars, doivent être condamnés et ils l'ont été. Les responsables des destructions doivent être traduits en justice. Nous devons également demander si l'on a vraiment fait assez pour empêcher qu'ils ne se reproduisent. Le Secrétaire général a assumé ses responsabilités en demandant à l'Ambassadeur Kai Eide de faire un examen approfondi de toutes les politiques et pratiques de l'ensemble des acteurs au Kosovo. L'évaluation et l'analyse de l'Ambassadeur Eide ont depuis été présentées au Secrétaire général.

L'Union européenne estime que la mission de l'Ambassadeur était opportune et que la communication des conclusions qu'il a formulées sera utile. Il semblerait qu'un large débat sur les questions fondamentales ayant trait au Kosovo et à la politique de la communauté internationale devrait avoir lieu au moment opportun. Quant à la structure de la présence de la communauté internationale, l'Union européenne entend travailler en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et avec le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jessen-Petersen, pour trouver les moyens d'améliorer l'action de la communauté internationale au Kosovo.

Dans l'intervalle, il faut réaliser des progrès sur les normes, pas seulement dans les rapports mais surtout de manière tangible, sur le terrain. Comme le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Bernard Bot, l'a déclaré au nom de l'Union européenne lors de sa visite dans la région, il y a deux semaines, l'Union est attachée à la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil et de la politique des « normes avant le statut ». Les normes visent à promouvoir des valeurs, telles que le respect des minorités, la tolérance, la démocratie et la primauté du droit. Leur application sera la clef de l'avenir du Kosovo. L'application de ces normes est un processus de longue haleine qui se poursuivra après l'examen qui sera conduit à la mi-2005. Elle s'inscrit dans la procédure prévue lors du Sommet de Thessalonique, tenu en juin 2003, pour les perspectives d'adhésion à l'Union européenne des pays des Balkans occidentaux.

L'Union européenne considère que la déclaration conjointe du 14 juillet est un pas dans la bonne direction et un signal positif de la détermination des dirigeants du Kosovo, quelle que soit leur origine. Comme on l'a a dit précédemment, la création d'un ministère chargé des affaires communautaires, des droits de l'homme et des retours est une bonne chose. Toutes les parties ont exprimé leur détermination commune de garantir le retour durable des personnes déplacées.

La déclaration appuie également les efforts prometteurs déployés actuellement en faveur de la réforme de l'administration locale. À cet égard, l'Union européenne se félicite des progrès réalisés et salue le groupe de travail sur l'administration locale, co-présidé par la MINUK et les Institutions provisoires, pour les propositions qu'il a formulées. La réforme de l'administration locale et la décentralisation sont d'importantes étapes vers la garantie d'un gouvernement durable, la protection des minorités et de meilleures conditions de vie pour tous les habitants du Kosovo. L'Union européenne demande à toutes les communautés et à toutes les parties prenantes au Kosovo de s'engager pleinement dans cet important processus et de prendre des mesures concrètes pour commencer l'application des réformes dans les plus brefs délais.

L'Union européenne est un contributeur important aux efforts de réforme et de développement économique du Kosovo. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la troisième vague de la privatisation a déjà été lancée. L'Union européenne compte sur une reprise de l'élan en faveur de ce processus et demande à toutes les parties d'adopter une approche rationnelle et non politique sur la question de la privatisation.

Pour terminer, je voudrais affirmer que l'engagement de l'Union européenne envers le Kosovo n'est pas seulement limité au quatrième pilier. Nous sommes fermement convaincus que l'avenir du Kosovo est au sein des structures européennes. Par conséquent, l'Union européenne continue d'être le premier donateur d'aide financière au Kosovo. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Kosovo puisse s'intégrer, non seulement, à l'union politique et économique que constitue l'Union européenne, mais également à la communauté des valeurs qu'elle représente.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le

Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Je voudrais commencer aujourd'hui en exprimant le sincère respect du Japon pour les efforts déployés par M. Harri Holkeri, ancien Représentant spécial du Secrétaire général, qui a tout mis en œuvre pour améliorer la situation au Kosovo. Nous adressons aussi nos sincères félicitations à M. Jessen-Petersen, qui a été nommé nouveau Représentant spécial pour le Kosovo.

Alors que le nouveau Représentant spécial doit prendre très prochainement ses fonctions, la séance publique d'aujourd'hui constitue une excellente occasion de réévaluer la situation et les politiques mises en œuvre jusqu'à présent. Je suis convaincu que M. Jessen-Petersen mettra, lui aussi, tout en œuvre pour réussir dans ces nouvelles fonctions, en s'appuyant sur les conclusions des débats d'aujourd'hui.

Le Gouvernement japonais a trois observations à faire à cet égard. Tout d'abord, dans le contexte des enseignements tirés des violences de mars dernier, nous saluons l'élaboration par les Institutions provisoires d'administration autonome et la MINUK, avec l'aide des pays concernés, d'un document-cadre prévoyant le transfert de responsabilités aux autorités locales. Mon gouvernement espère que la mise en œuvre rigoureuse de ce texte-cadre permettra une meilleure protection des droits fondamentaux des minorités et l'avènement plus rapide d'une société démocratique et pluriethnique.

Lors de la dernière séance publique sur cette question (cf. S/PV.4967), un certain nombre de représentants ont souligné combien il importait que la tolérance devienne réalité au Kosovo. Le Japon est fermement convaincu que cette tolérance est la clef du succès de la mise en œuvre des normes pour le Kosovo. À cet égard, nous nous félicitons de la reprise des pourparlers intercommunautaires sur un certain nombre de sujets, et notamment des consultations réunissant Albanais et Serbes kosovars qui ont abouti à l'accord sur la mise en place d'institutions chargées du suivi des droits de l'homme et du retour des réfugiés. Nous tenons également à souligner que la reconstruction des logements détruits lors des violences de mars dernier devra s'achever le plus tôt possible si l'on veut rétablir la confiance entre les communautés concernées.

Enfin, pour renforcer la tolérance, il faut une évolution positive des mentalités dans la population, qui doit avoir des raisons d'espérer en une vie meilleure. Malheureusement, les informations parues dans la presse récemment font état d'une nouvelle augmentation du chômage au Kosovo, qui approche maintenant des 70 %. Cette situation, qui fait subir à la population des taux de chômage inacceptables et la prise de tout espoir d'avenir, doit changer. La MINUK et les Institutions provisoires d'administration autonome, devront, avec l'aide de la communauté internationale, redoubler d'efforts pour faire face à ce problème dans le cadre du Plan d'application des normes pour le Kosovo.

Fermement convaincu qu'il est indispensable de stabiliser la situation au Kosovo si l'on veut rétablir la stabilité et la prospérité dans l'ensemble de la région, mon gouvernement a déjà versé quelque 186 millions de dollars d'aide à cette fin. Nous restons déterminés à ramener la stabilité et la prospérité en Europe du Sud-Est, en coopération avec l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Japon de ses aimables paroles à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous adresser tous nos vœux de succès.

Notre délégation salue le rapport du Secrétaire général et l'exposé complet que nous a fait aujourd'hui le Sous-Secrétaire général, M. Annabi. Nous pensons que les recommandations présentées par le Secrétariat et le Conseil de sécurité en vue d'améliorer la situation permettront de sortir de l'impasse de la déstabilisation provoquée par les événements de mars dernier. Une réflexion sur ces événements amène à faire un constat : c'est nécessaire de procéder à des changements fondamentaux et d'évaluer réalistement cette situation au sein de la communauté internationale.

Premièrement, il est nécessaire de mettre en œuvre rapidement la politique des « normes avant le statut », tout en œuvrant à mettre en place une société pluriethnique et pluriculturelle démocratique, où règnent l'état de droit et la tolérance. Cela sera possible dès que les organes légitimes des institutions

démocratiques du Kosovo auront l'entière responsabilité de l'édification de leur société. Et cette responsabilité passe par le transfert des compétences de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) aux institutions exécutives kosovares et par une restructuration du rôle de la MINUK, qui d'un organe décisionnaire doit devenir un organe consultatif et de suivi.

Deuxièmement, les institutions internationales doivent maintenir sur place une présence continue, qui est un gage de stabilité et de paix dans la région. L'Albanie est reconnaissante à la MINUK, aux forces militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et notamment celles des États-Unis, ainsi que des autres pays du contingent de la KFOR engagées sur place, du rôle qu'elles jouent dans la région, et tient à souligner l'importance du maintien de cette présence au Kosovo. L'Albanie se félicite également de la mise en place du « Groupe de contact Plus » pour le Kosovo, qui représente un pas important vers la réalisation du Plan d'application des normes pour le Kosovo.

Pour leur part, les factions politiques et la population kosovares doivent comprendre que le Kosovo devra être une société pluriethnique libre et démocratique et un pays dans lequel les droits des minorités seront protégés par la loi. Le Kosovo appartient à l'ensemble des populations kosovares, qui font partie intégrante de la société à venir et sont égales en droits et en obligations.

Le Gouvernement kosovar a pris les mesures qui s'imposaient pour la reconstruction des bâtiments détruits et le retour des personnes déplacées. C'est un fait positif dont nous nous félicitons. Nous saluons tout particulièrement la proposition tendant à mettre en place un ministère des communautés et de l'intégration. Toutes ces initiatives sont à mettre au compte non seulement de la détermination des représentants et des institutions kosovars de mettre en œuvre les normes fixées par la communauté internationale, mais également de leur maturité et de leur responsabilité croissantes à l'égard de l'évolution des réalités au Kosovo et dans la région.

Il importe que le climat d'entente et que le processus d'intégration en cours perdurent. Les membres des minorités doivent participer aux élections législatives au lieu de les boycotter. Ils ne doivent pas faire le jeu de projets nationalistes et diviseurs. Le Kosovo a besoin de voir ses minorités participer à la construction du pays, participer au gouvernement du pays et travailler ensemble à l'avenir du pays en oubliant le passé.

L'Albanie reconfirme son appui à la mise en œuvre de la politique des « normes avant le statut ». La réalisation des normes fixées par la communauté internationale est essentielle pour la nouvelle société kosovare et les objectifs fixés sont des conditions nécessaires à la définition du statut définitif. Nous pensons qu'il serait utile pour la stabilité du territoire que la communauté internationale, dans un débat sur les normes, prenne en considération le statut définitif du Kosovo, considérant que la mise en œuvre du principe des normes avant le statut permettra de faire progresser concrètement le processus politique au Kosovo et de favoriser une normalisation plus rapide dans la région.

Nous croyons pour le Kosovo à un avenir inscrit dans l'Europe, qui est la solution la plus adaptée et la plus réaliste. Cet objectif pourrait passer par l'expansion de la présence économique de l'Union européenne au Kosovo et par l'association du Kosovo aux processus d'intégration de l'Union.

L'une des conditions primordiales de l'application de la politique des « normes avant le statut » est une relance du dialogue entre Pristina et Belgrade. L'Albanie appuie ce dialogue entre les deux pays sur les plans aussi bien politique et technique. Dans ce contexte, il importe également d'intensifier le dialogue interne entre les deux communautés du Kosovo.

Pour sa part, l'Albanie est déterminée à poursuivre le dialogue avec la Serbie-et-Monténégro dans les domaines d'intérêt commun et dans le cadre des Balkans et de l'intégration européenne. Ce dialogue permettra en effet de renforcer les relations entre les deux pays et de créer un climat meilleur et plus constructif entre Albanais et Serbes dans la région, dans l'intérêt de la stabilité et de l'intégration régionale.

Nous saluons les progrès enregistrés actuellement par le gouvernement kosovar au niveau de la coopération avec la MINUK, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et USAID (Agency for international development des États-Unis). Nous saluons également les efforts faits pour réformer et renforcer les autorités

locales au Kosovo, qui devraient être un facteur déterminant pour la réduction à long terme des tensions ethniques.

Nous sommes convaincus qu'une plus grande autonomie de l'administration locale – une autonomie qui n'entrave pas la ligne verticale d'autorité et ne nuit pas au Gouvernement central du territoire du Kosovo – est un élément important de la politique des « normes avant le statut », qui renforcera et améliorera la situation économique, sociale et culturelle. Celle-ci aidera à rapprocher les citoyens de toutes les communautés dans le processus de prise de décision, favorisera le développement local et dégagera davantage de place pour des initiatives locales.

Il importe que tous les acteurs politiques et institutionnels du Kosovo, y compris les représentants des Serbes et d'autres communautés, coopèrent en vue de parvenir à une compréhension mutuelle et trouver des solutions communes pour réussir la réforme des structures décentralisées et aller plus loin encore.

Pour terminer, j'aimerais adresser nos chaleureux vœux de réussite au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Søren Jessen-Petersen, lui souhaiter un plein succès dans son importante mission et l'assurer de l'appui de notre Gouvernement.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole à M. Annabi pour qu'il réponde aux observations formulées et aux questions posées.

M. Annabi (*parle en anglais*) **:** Aucune question spécifique n'ayant été posée, je serai très bref. J'aimerais juste faire deux remarques. Premièrement, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité ainsi que les autres intervenants qui ont exprimé leur reconnaissance pour le travail réalisé, dans des circonstances difficiles, par le Représentant spécial sortant du Secrétaire général, M. Harri Holkeri. Je tiens aussi à les remercier des vœux de succès adressés au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Søren Jessen-Petersen. Dans les prochains jours, il rencontrera à Genève les cadres supérieurs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) avant de partir à Pristina pour prendre ses fonctions.

Deuxièmement, je souhaite signaler aux membres du Conseil que la MINUK travaille actuellement à une situation financière très grave. Il y a des retards très significatifs dans le versement à la MINUK des contributions mises en recouvrement. Le Secrétariat a suggéré, pour tenter d'atténuer les effets de la situation, que nous retenions les surplus provenant d'opérations de maintien de la paix qui ont été menées à terme. Mais comme les membres le savent, cette solution n'a pas été acceptée par l'Assemblée générale, par conséquent nous ne disposons que d'une souplesse très minime, voire nulle, pour les missions en cours qui sont à court de trésorerie.

C'est pourquoi j'aimerais saisir cette occasion pour insister sur la gravité de la situation, qui pourrait obliger la MINUK, dès le mois prochain, à rogner certaines de ses activités, et pour exhorter tous les pays concernés à verser sans délai la totalité de leurs contributions non acquittées.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Annabi des informations supplémentaires qu'il a apportées.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.